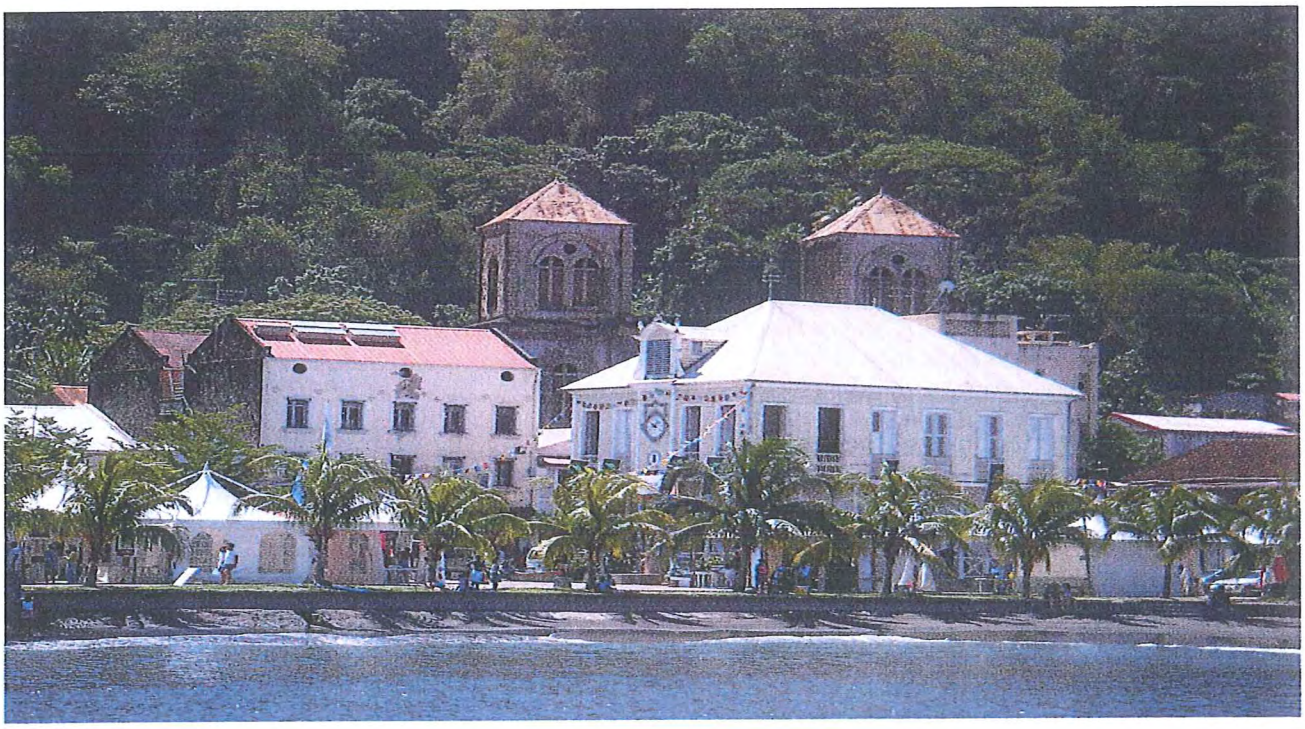
Société Martiniquaise des Eaux

ASSAINISSEMENT
S.C.C.C.N.O.



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2011

SOMMAIRE

1. ETAT DU SERVICE 5
1.1. DONNEES SUR LES RACCORDES 5
1.1.1. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENT EN SERVICE OU NON 5
1.1.2. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE 5
1.1.3. NOMBRE TOTAL D'ABONNES COMMUNAUX 6
1.1.4. LES ENQUETES RACCORDABLES/ NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT 6
1.2. COLLECTE ET TRANSPORT DES EFFLUENTS 7
1.2.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES PRESENTS SUR LE RESEAU 7
1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES 10
1.2.2.1. Réseau de BELLEFONTAINE Bourg 10
1.2.2.2. Réseau du CARBET Bourg 12
1.2.2.3. Réseau de CASE PILOTE Bourg 14
1.2.2.4. Réseau de FOND SAINT DENIS 16
1.2.2.5. Réseau de PRECHEUR Bourg 16
1.2.2.6. Réseau de SAINT PIERRE Bourg Schéma d'ensemble 17
1.2.2.7. Réseau du MORNE VERT 19
1.3. TRAITEMENTS DES EAUX USEES 20
1.3.1. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : SYNTHESE DES OUVRAGES 20
1.3.2. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES 22
1.3.2.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg 22
1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER 24
1.3.2.3. Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur FOND BOUCHER 24
1.3.3. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES 25
1.3.3.1. Station d'épuration du Bourg 25
1.3.3.2. Station d'épuration BOUT BOIS 25
1.3.4. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES 25
1.3.4.1. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA 25
1.3.4.2. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil 27
1.3.5. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES 27
1.3.5.1. STEP Fond Saint Denis 27
1.3.6. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES 27
1.3.6.1. Station de la Charmeuse I 27
1.3.6.2. Station de la charmeuse II 27
1.3.6.3. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet 27
1.3.6.4. Station de l'ECOLE Communale 27
STEP SOLIDARITE 27
1.3.7. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES 27
1.3.7.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg 27
1.3.8. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES 27
1.3.8.1. Station de traitement d'eaux usées du Bourg 27
2. ACTIVITE DU SERVICE 27
2.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE 27
2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME 27
2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL 27
2.1.3. ORGANISATION INTERNE 27
2.1.4. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE) 27
2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES) 27
2.2. LA DEMARCHE SECURITE 27
2.2.1. RAPPEL REGLEMENTAIRE 27
1.1.1.1. La démarche d'évaluation des risques 27
2.2.2. DOCUMENT UNIQUE SCCCNO 27

2.3. LA QUALITE DE SERVICE 27
2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME 27
2.3.2. LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS 27
2.3.3. LE SERVICE CLIENT 27
2.4. LA COMMUNICATION EXTERNE 27
2.5. LES FAITS MARQUANTS 2011 27
2.6. INDICATEURS FINANCIERS 27
2.6.1. TARIFS 27
2.6.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3) 27
2.6.3. ASSIETTE DE FACTURATION 27
2.6.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES 27
2.7. FONCTIONNEMENT DU RESEAU 27
2.7.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX 27
2.7.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT 27
2.8. FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION 27
2.8.1. FONCTIONNEMENT DES STATIONS 27
2.8.2. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS 27
2.8.3. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION 27
2.9. INDICATEURS TECHNIQUES 27
2.9.1. BRANCHEMENTS RENOUVELES 27
2.9.2. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE : 27
2.9.3. RENOUVELLEMENT RESEAU : 27
2.10. AUTRES TRAVAUX 27
2.10.1. BRANCHEMENTS NEUFS 27
2.10.2. DIAGNOSTIC DE RESEAU 27
2.10.3. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES 27
2.10.4. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS 27
2.11. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE 27
2.11.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS 27
2.11.1.1. BELLEFONTAINE Bourg 27
2.11.1.1.1. Réseaux eaux usées 27
2.11.1.1.2. Postes de refoulement 27
2.11.1.1.3. Station de traitement d'eaux usées 27
2.11.1.2. BELLEFONTAINE Fond Boucher 27
2.11.1.2.1. Réseau eaux usées 27
2.11.1.2.2. Stations de traitement d'eaux usées 27
2.11.1.3. CARBET Bourg 27
2.11.1.3.1. Réseau 27
2.11.1.3.2. Postes de refoulement 27
2.11.1.3.3. Station de traitement d'eaux usées 27
2.11.1.4. CARBET Bout bois 27
2.11.1.5. CASE PILOTE Bourg 27
2.11.1.5.1. Réseaux 27
2.11.1.5.2. Poste de refoulement 27
2.11.1.5.3. Stations de traitement d'eaux usées 27
2.11.1.6. CASE PILOTE Fond Boucher 27
2.11.1.6.1. Réseaux eaux usées 27
2.11.1.6.2. Station de traitement d'eaux usées 27
2.11.1.7. FOND SAINT DENIS 27
2.11.1.7.1. Station d'épuration 27
2.11.1.8. PRECHEUR 27
2.11.1.8.1. Station d'épuration Charmeuse 1 27
2.11.1.8.2. Station d'épuration Charmeuse 2 27
2.11.1.8.3. Station épuration Citée Coquet 27
2.11.1.8.4. Station Ecole communale 27
2.11.1.8.5. Station Citée solidarité 27
2.11.1.9. SAINT PIERRE Bourg 27
2.11.1.9.1. Réseaux eaux usées 27

2.11.1.9.2. Postes de refoulement 27
2.11.1.9.3. Station de traitement d'eaux usées 27
2.11.2. SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES 27
2.11.2.1. Télésurveillance des sites 27
2.11.2.2. Schéma Directeur d'Assainissement 27
2.12. EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION 27
SERVICES PUBLICS 27
STATIONS D'EPURATION 27
DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS 27
MARCHES PUBLICS 27
ENVIRONNEMENT 27
SECURITÉ 27
2.13. LE DEVENIR DES BOUES DE STATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES 27
2.14. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 27

1. ETAT DU SERVICE

1.1. Données sur les raccordés

1.1.1. Nombre total de branchement en service ou non

Le nombre total de branchement en service ou non au 31/12/2011 sur le périmètre syndical s'élève à : **4601**

1.1.2. Nombre d'usagers – Volumes assujettis par commune

Le nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif s'élève au 31/12/2011 à **4658.**

Le tableau ci-dessous présente la répartition par commune avec l'historique sur les 6 derniers exercices :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
BELLEFONTAINE						
Nombre d'assujettis assainissements	397	401	399	398	412	421
Volumes assujettis (m^3)	54 454	56 927	53 808	52 914	68 921	55 228
CARBET						
Nombre d'assujettis assainissements	1 068	1 074	1 064	1059	1 068	1 098
Volumes assujettis (m^3)	214 910	211 502	208 408	184 006	208 203	191 373
CASE PILOTE						
Nombre d'assujettis assainissements	1 221	1 209	1 218	1228	1 272	1304
Volumes assujettis (m^3)	147 686	143 913	139 598	129 978	129 082	129 446
FONDS SAINT DENIS						
Nombre d'assujettis assainissements	29	30	30	30	29	32
Volumes assujettis (m^3)	1 573	3 504	3 444	3 155	2 910	2 941
PRECHEUR						
Nombre d'assujettis assainissements	201	182	176	226	284	187
Volumes assujettis (m^3)	27 746	24 029	24 770	26 446	28 115	22536
MORNE VERT						
Nombre d'assujettis assainissements	59	80	81	82	82	88
Volumes assujettis (m^3)	5 690	6 031	7 414	6938	6 143	5 693
SAINT PIERRE						
Nombre d'assujettis assainissements	1 535	1 538	1 535	1519	1 443	1 528
Volumes assujettis (m^3)	187 993	193 337	163 363	167 750	161 044	154 960
Total nombre d'assujettis assainissements	**4 510**	**4 514**	**4 503**	**4 542**	**4 590**	**4658**
Total volumes assujettis (m^3)	**640 052**	**639 243**	**600 805**	**571 187**	**604 418**	**562 177**

1.1.3. NOMBRE TOTAL D'ABONNES COMMUNAUX

Le nombre total de branchement communaux en service au 31/12/2011 sur le périmètre syndical s'élève à : **95** pour les communaux et **29** pour les administrations.

1.1.4. LES ENQUETES RACCORDABLES/ NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Ce travail nécessitait préalablement la fourniture par le SCCCNO à la SME, des fonds cadastraux permettant d'identifier précisément les références des parcelles qui feront l'objet de ces enquêtes et leur propriétaire. Ces éléments ont été fournis début 2009 de manière incomplète et les enquêtes ont pu démarrer au 1er semestre 2009.
Les résultats des enquêtes menées par la SME ont été transmis au SCCCNO aux cours du mois de novembre 2009.

Les clients potentiellement raccordables sont évalués à 184 dans le cadre de notre démarche (distance habitation à réseau ≤ 100 ml).

La campagne d'enquêtes a évalué à 189 la liste des clients raccordables (et non raccordés) pour lesquels la SME a émis des factures d'assainissement.
Nous sommes dans l'attente de la décision du syndicat quant au remboursement des montants perçus.

1.2. Collecte et transport des effluents

1.2.1. Descriptif patrimonial : Synthese des ouvrages presents sur le reseau

Le tableau ci dessous présente le descriptif des canalisations par nature et diamètre :

Commune	Diamètre	Refoulement		
		Fonte	PVC	Non renseigné
Bellefontaine	Ø 90 mm	0	1475	0
Case Pilote	Ø125mm	0	256	0
	Ø 90 mm	0	112	0
Fond Saint Denis	--	0	0	0
Carbet	Ø160 mm	0	421	0
	Ø 90 mm	0	1331	0
	Ø140 mm	0	268	0
Morne Vert	--	0	0	0
Prêcheur	--	0	0	0
Saint Pierre	Ø 90 mm	0	1050	0
	Ø110 mm	0	993	0
TOTAL	--	**0**	**5 907**	**0**

Commune	Diamètre	Gravitaire			
		AC	PVC	Fonte	Non renseigné
Bellefontaine	Ø100 mm	0	98	0	0
	Ø160 mm	126	72	0	0
	Ø200 mm	1 776	3 460	0	0
Case Pilote	non renseigné	0	36	0	0
	Ø90 mm	0	0	0	0
	Ø125 mm	61	0	0	0
	Ø140 mm	1 885	0	0	0
	Ø160 mm	877	1 705	0	0
	Ø200 mm	2 043	6 443	43	0
Fond Saint Denis	Ø200 mm	0	240	0	0
Carbet	Ø125 mm	0	0	137	0
	Ø150 mm	0	25	0	0
	Ø160 mm	117	1 877	0	0
	Ø200 mm	4 717	8 372	107	0
	Ø225 mm	0	12	0	0
Morne Vert	non renseigné	0	51	0	0
	Ø200 mm	0	369	0	0
Prêcheur	non renseigné	0	0	0	165
	Ø110 mm	0	210	0	0
	Ø125 mm	0	33	0	0
	Ø160 mm	0	185	0	0
	Ø200 mm	0	1 378	0	0
Saint Pierre	non renseigné	0	0	0	26
	Ø150 mm	0	0	65	0
	Ø160 mm	387	1 340	0	0
	Ø200 mm	6 725	1 610	0	0
	Ø250 mm	324	0	0	0
	Ø300 mm	313	0	0	0
TOTAL		**19 352**	**27 518**	**352**	**191**

Le tableau suivant présente le nombre de poste de refoulement présent sur le réseau du SCCCNO

Bellefontaine		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes *Bourg*	*u*	2	2	2	2	2	2	2
Nombre de pompes *Bourg*	*u*	4	4	4	4	4	4	4
Puissance totale installée *Bourg*	*kW*	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6	29,6

Case Pilote		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes *Bourg*	*u*	3	3	3	3	3	3	3
Nombre de pompes *Bourg*	*u*	6	6	6	6	6	6	6
Puissance totale installée *Bourg*	*kW*	24	24	24	24	24	27,2	27,2

Carbet		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes *Bourg*	*u*	5	5	5	5	5	5	5
Nombre de pompes *Bourg*	*u*	10	10	10	10	10	10	10
Puissance totale installée *Bourg*	*kW*	54,2	54,2	54,2	50,8	50,8	50,8	50,8

Fond Saint Denis		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes *Bourg*	*u*	--	--	--	--	--	--	--
Nombre de pompes *Bourg*	*u*	--	--	--	--	--	--	--
Puissance totale installée *Bourg*	*kW*	--	--	--	--	--	--	--

Prêcheur		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes	*u*							
*Anse Belleville**			-	-	-	-	1	1
Cité Lenny			-		-	-	-	-
Cité Coquette			-	-	-	-	-	-
Nombre de pompes	*u*							
*Anse Belleville**			-	-	-	-	2	2
Cité Lenny			-	-	-	-	-	-
Cité Coquette			-	-	-			
Puissance totale installée	*kW*							
*Anse Belleville**			-	-	-	-	4,8	4,8
Cité Lenny					-	-	-	-
Cité Coquette			-	-	-	-	-	-

*non présent dans l'inventaire contractuel, la situation administrative de l'installation doit être régularisée

Morne Vert		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes *Bourg*	*u*	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de pompes *Bourg*	*u*	-	-	-	-	-	-	-
Puissance totale installée *Bourg*	*kW*	-	-	-	-	-	-	-

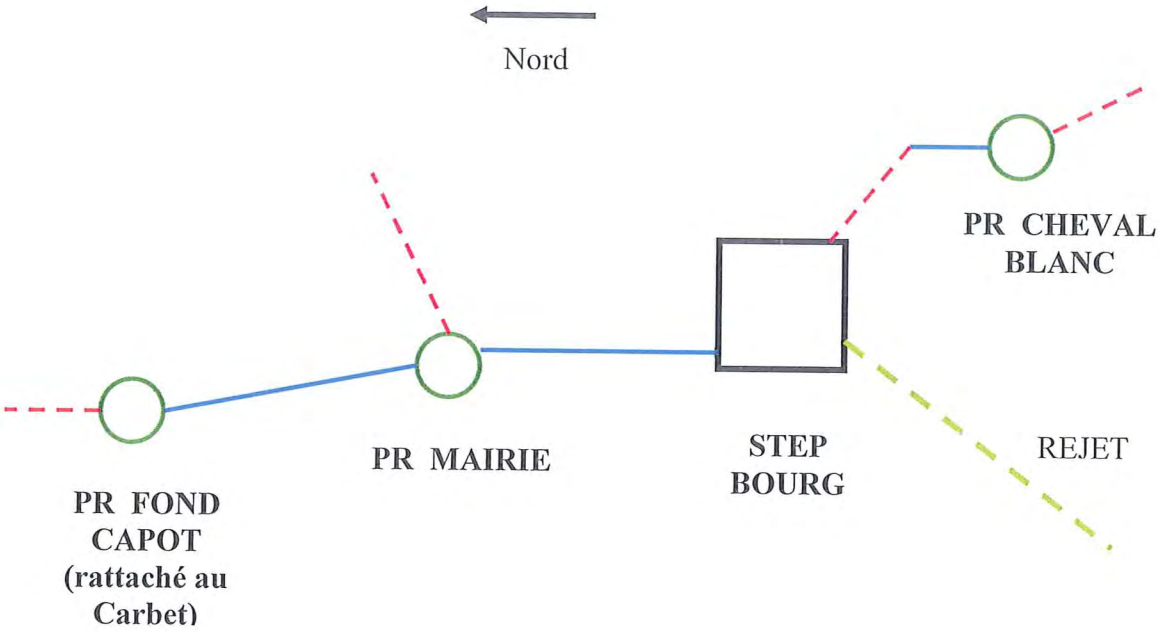
Saint Pierre		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes *Bourg*	*u*	-	3	3	3	3	3	3
Nombre de pompes *Bourg*	*u*	-	5	6	6	6	6	6
Puissance totale installée *Bourg*	*kW*	-	32,4	28,6	28,6	28,6	31,2	31,2

TOTAL		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de postes	**u**	10	13	13	13	13	14	14
Nombre de pompes	**u**	20	25	26	26	26	28	28
Puissance totale installée	**kW**	107,80	140,2	140,40	136,6	136,6	143,6	143,6

1.2.2. DESCRIPTIF PATRIMONIAL : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.2.2.1. *Réseau de BELLEFONTAINE Bourg*

Schéma d'ensemble



Collecteur gravitaire

Refoulement

Rejet station

Réseaux de collecte et Transfert

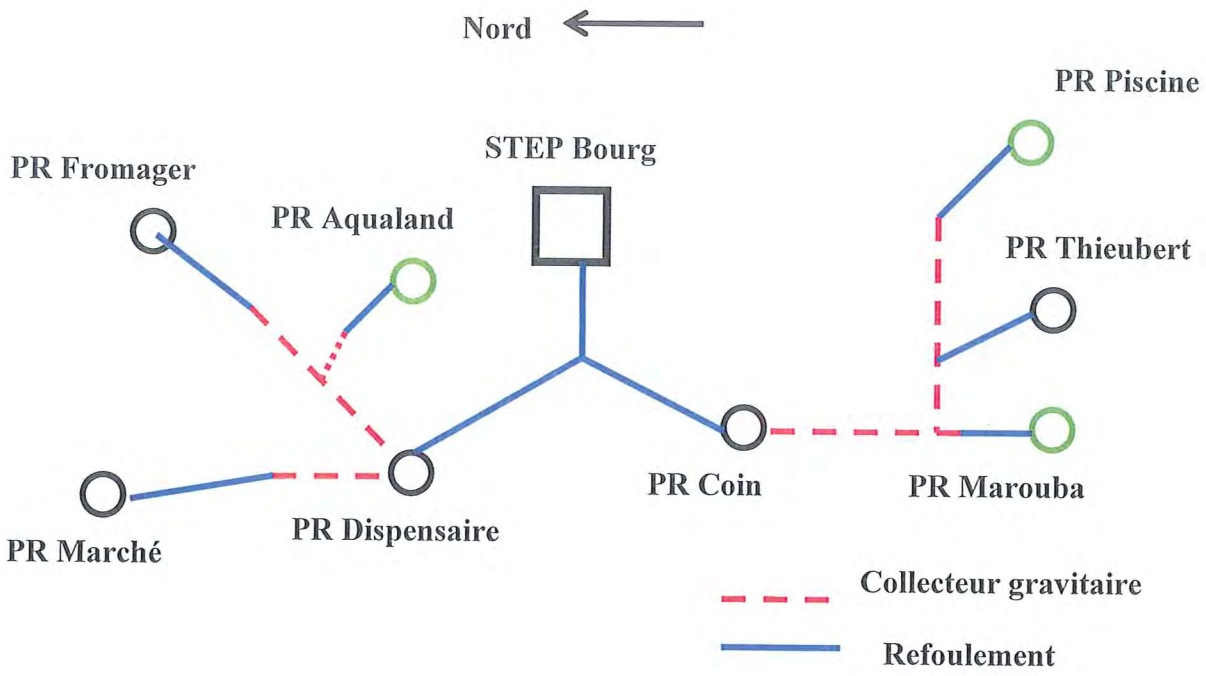
Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2011	U	Réceptionné en 2011	Nbre de regards	Janvier 2012
Poste Mairie Gravitaire ∅ 200 Refoulement ∅ 110	134	2 780 1 250	ml	--	0 0	2 780 1 250
Total		**4 030**	**ml**	--	**0**	**4 030**
Poste Cheval Blanc Gravitaire ∅ 200 Refoulement ∅ 90	73	1 650 225				1 650 225
Total		**1 875**	**ml**	--	**0**	**1 875**
Fond Boucher Gravitaire ∅ 200	34	660	ml	--	0	660
Total		**660**	**ml**	--	**0**	**660**
TOTAL GENERAL		**6 565**	**ml**	--	**0**	**6 565**
TOTAL GRAVITAIRE		**5 090**	**ml**	--	**0**	**5 090**
TOTAL REFOULEMENT		**1 475**	**ml**	--	**0**	**1 475**
TOTAL REGARDS	**241**		**ml**	--	**0**	**241**

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m^3/h)	Date d'installation
Poste de Cheval Blanc					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2007
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2008
Total		**14,8**			
Poste Mairie					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 245	7,4	36	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 245	7,4	36	36	2011
TOTAL		**14,8**			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		**29,6**			

1.2.2.2. Réseau du CARBET Bourg

Schéma d'ensemble



Les postes de refoulement Piscine, Marouba et Aqualand sont privés.

Réseaux de collecte et Transfert

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2011	U	Réception né en 2011	Nbre de regards	Janvier 2012
Poste du Fromager						
Gravitaire ∅ 200	59	1 337	ml	--	--	1 337
Refoulement ∅ 90		90	ml	--	--	90
Total		**1 427**	**ml**	--	--	**1 427**
Poste Marché						
Gravitaire ∅ 200	38	1 010	ml	--	--	1 010
Refoulement ∅ 90		100	ml	--	--	100
Total		**1 110**	**ml**	--	--	**1 110**
Poste Dispensaire						
Gravitaire ∅ 200	208	5 427	ml	--	--	5 427
Refoulement ∅ 125/140		268	ml	--	--	268
Total		**5 695**	**ml**	--	--	**5 695**
Poste Le Coin						
Gravitaire ∅ 200	156	5 390	ml	--	--	5 390
Refoulement ∅ 90/140		922	ml	--	--	922
Total		**6 312**	**ml**	--	--	**6 312**

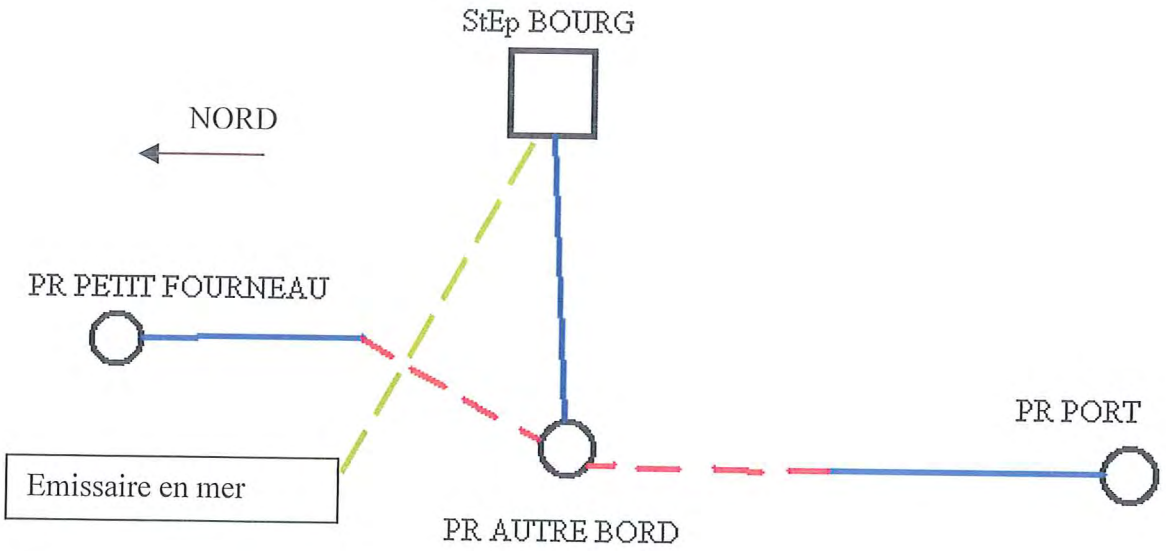
Poste Fond Capot Gravitaire ∅ 200 Refoulement ∅ 90	72	1 720 554	ml ml	-- --	-- --	1 720 554
Total		**2 274**	**ml**	--	--	**2 274**
Bout Bois Gravitaire ∅ 200	20	471	ml	--	--	471
Total		**471**	**ml**	--	--	**471**
TOTAL GENERAL		**17 289**	**ml**	--	--	**17 289**
TOTAL GRAVITAIRE		**15 355**	**ml**	--	--	**15 355**
TOTAL REFOULEMENT		**1 934**	**ml**	--	--	**1 934**
TOTAL REGARDS	**553**		**U**	--	--	**553**

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m^3/h)	Date d'installation
Poste du Fromager Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3152 CP FLYGT 3152 CP	7,4 7,4	33 33	36 36	2004 2004
Total		**14,8**			
Poste Fond Capot Pompe 1 Pompe 2	PUMPEX K63 PUMPEX K63	1,7 1,7	16 16	7 7	2006 2006
Total		**3,4**			
Poste Marché Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253 FLYGT 3085 HT 253	2,4 2,4	15 15	30 30	2011 2011
Total		**4,8**			
Poste Dispensaire Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3127.480 FLYGT 3127.480	7,4 7,4	20 20	36 36	2011 2011
Total		**14,8**			
Poste Le Coin Pompe 1 Pompe 2	PUMPEX K87 PUMPEX K87	6,3 6,3	22 22	23 23	2007 2008
Total		**12,6**			
Total Puissance		**50,4**			

1.2.2.3. *Réseau de CASE PILOTE Bourg*

Schéma d'ensemble



Réseaux de collecte et Transfert

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre regards	Janvier 2011	Nbre regards	Réception en 2011	Nbre regards	Janvier 2012
Poste du Port						
Gravitaire ∅ 200	35	663	--	--	35	663
Total		**663**	--	--		**663**
Poste Autre Bord						
Gravitaire ∅ 200	71	1 442	--	--	68	1 442
Refoulement		260	--	--		260
Total		**1 702**	--	--		**1 702**
Réseau Maniba						
Gravitaire ∅ 200	323	7 738	--	--	288	7 738
Total		**7 738**	--	--		**7 738**
Réseau Petit Fourneau						
Gravitaire ∅ 200	136	2 563	--	--	136	2 563
Refoulement		110	--	--		110
Total		**2 673**	--	--		**2 673**
Réseau Bâti Soleil						
Gravitaire ∅ 200		370	--	--		370
Total		**370**	--	--		**370**
TOTAL GENERAL		**13 146**	--	--		**13 146**
TOTAL GRAVITAIRE		**12 776**	--	--		**12 776**
TOTAL REFOULEMENT		**370**	--	--		**370**

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m^3/h)	Date d'installation
Poste du Port					
Pompe 1	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2008
Pompe 2	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2009
Total		**6**			
Poste Autre bord					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Total		**4,8**			
Poste Petit Fourneau					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
Total		**12,8**			
TOTAL PUISSANCE		**23,6**			

1.2.2.4. Réseau de FOND SAINT DENIS

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2011	U	Réceptionné en 2011	Nbre de regards	Janvier 2012
Rivière Mahaut Gravitaire ∅ 200	20	240	ml	--	--	240
TOTAL GENERAL		**240**	**ml**	--	--	**240**
TOTAL GRAVITAIRE		**240**	**ml**	--	--	**240**
TOTAL REFOULEMENT		-	**ml**	--	--	
TOTAL REGARDS	**20**		**U**	--	--	**20**

1.2.2.5. Réseau de PRECHEUR Bourg

Réseaux de collecte et Transfert

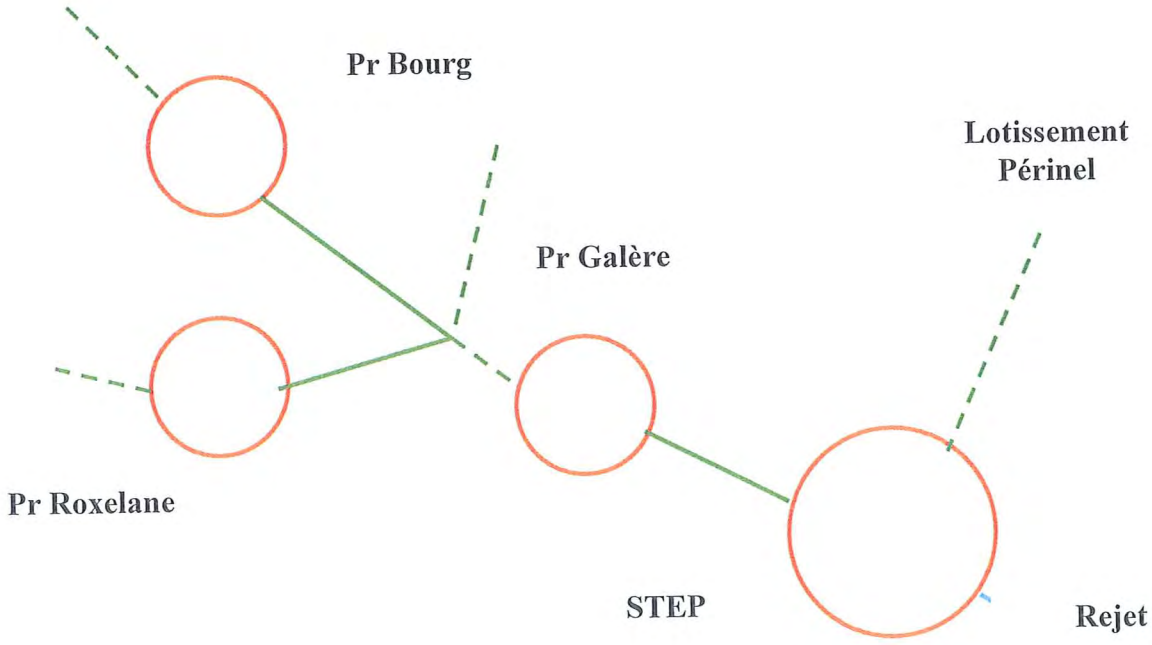
Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2011	U	Réceptionné en 2011	Nbre de regards	Janvier 2012
Cité Coquet Gravitaire ∅ 200	10	230	ml	--	--	230
Total		**230**	**ml**	--	--	**230**
Charmeuse 1 Gravitaire ∅ 200	39	910	ml	--	--	910
Total		**910**	**ml**	---	--	**910**
Charmeuse 2						**293**
Gravitaire ∅ 200	14	**293**	**ml**	--	--	**293**
Total		**293**	**ml**	--	--	**293**
TOTAL GENERAL		**1 433**	**ml**	--	--	**1 433**
TOTAL GRAVITAIRE		**1 433**	**ml**	--	--	**1 433**
TOTAL REFOULEMENT		-	**ml**	--	--	-
TOTAL REGARDS	**63**		**U**	--	--	**63**

Poste de refoulement

Cette installation ne figure pas dans l'inventaire contractuel et doit faire l'objet d'une régularisation administrative concernant son intégration dans le patrimoine du syndicat.

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m^3/h)	Date d'installation
Poste Anse Belleville					
Pompe 1	FLYGT 3085 SH 172	2,4	36	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3185 SH 172	2,4	36	36	2004
TOTAL		**4,8**			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		**4,8**			

1.2.2.6. *Réseau de SAINT PIERRE Bourg Schéma d'ensemble*



Réseau de collecte et Transfert

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2011	U	Réceptionné en 2011	Nbre de regards	Janvier 2012
Poste Bourg						
Gravitaire ∅ 200	244	6 632		--	--	6 632
Refoulement ∅ 90		860		--	--	860
Total		**7 492**		--	--	**7 492**
Poste Roxelane						
Gravitaire ∅ 200	72	2 180		--	--	2 180
Refoulement ∅ 90		190		--	--	190
Total		**2 370**		--	--	**2 370**
Poste Galère						
Gravitaire ∅ 200	81	1 977		--	--	1 977
Refoulement ∅ 110		995		--	--	995
Total		**2 972**		--	--	**2 972**
Périnel						
Gravitaire ∅ 200						
Total						
TOTAL GENERAL		**12 834**		--	--	**12 834**
TOTAL GRAVITAIRE		**10 789**		--	--	**10 789**
TOTAL REFOULEMENT		**2 045**		--	--	**2 045**
TOTAL REGARDS	**397**			--	--	**397**

Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m^3/h)	Date d'installation
Poste Galère					
Pompe 1	PUMPEX K87	6,3	22	33	2006
Pompe 2	PUMPEX K67	6,3	22	33	2007
Total		**12,6**			
Poste Roxelane					
Pompe 1	FLYGT 3085 SH 252	2,4	18	16,5	2010
Pompe 2	FLYGT 3085 SH 252	2,4	16	16,5	2010
TOTAL		**4,8**			
Poste Bourg					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 246	7,4	25	22	2010
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 246	7,4	25	22	2010
Total		**12,6**			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		**31,2**			

1.2.2.7. *Réseau du MORNE VERT*

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2011	U	Réceptionné en 2011	Nbre de regards	Janvier 2012
La Vigie Gravitaire ∅ 200	19	420				420
TOTAL GENERAL		**420**				**420**
TOTAL GRAVITAIRE		**420**				**420**
TOTAL REFOULEMENT		-				
TOTAL REGARDS	**19**					**19**

Poste de refoulement

Aucun poste n'est recensé sur le réseau de collecte de la commune Morne Vert en 2011.

1.3. Traitements des Eaux Usées

1.3.1. Descriptif patrimonial : Synthese des ouvrages

Le tableau ci-dessous est la synthèse des ouvrages de traitement des eaux usées existant sur le périmètre du SCCCNO au 31/12/2011. La référence réglementaire concernant l'objectif de qualité du rejet est également indiqué.

Station	Capacité nominale		Commune	Arrêté Préfectoral	Arrêté du 22/06/2007
	Eq.hab.	*En kgDBO5/j*			
Bourg Bellefontaine	1 900	114	BELLEFONTAINE	20/02/2008	
Fond Boucher (salle polyvalente)	80	5	BELLEFONTAINE		X
Fond Boucher (lits bactériens)	150	9	BELLEFONTAINE		X
Bourg Carbet (lagune)	1 800	108	CARBET		X
Fond Boucher case Pilote	80	5	CASE PILOTE		X
Case Pilote Bourg	7 000	420	CASE PILOTE	10/10/2000	
Fond St Denis	100	6	FD ST DENIS		X
Ecole communale	80	5	PRECHEUR		X
Maison de retraite (PRIVE)	50	3	PRECHEUR		X
Charmeuse 1	300	18	PRECHEUR		X
Charmeuse 2	300	18	PRECHEUR		X
La Vigie	300	18	MORNE VERT	20/02/2008	
Fond Coré	1 900	114	SAINT PIERRE		X
Coquette	250	15	PRECHEUR		X
La Perle (PRIVE)	400	24	PRECHEUR	20/02/2008	
Carbet Bout Bois	80	5	CARBET		
Cité Lenny	100	6	PRECHEUR		X
Anse Belleville (PRIVE)	200	12	PRECHEUR		X

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bellefontaine							
nombre	*u*	3	3	3	3	3	3
capacité totale	*éq.hab*	2 100	2 100	2 100	2 130	2 130	2 130
puissance totale installée	*kW*	6,4	6,4	6,4	64,3	64,3	64,3
Carbet							
nombre	*u*	1	2	2	2	2	2
capacité totale	*éq.hab*	1 800	1 880	1 880	1 880	1 880	1 880
puissance totale installée	*kW*	33,2	33,2	33,2	33,9	34,6	34,6
Case Pilote							
nombre	*u*	2	2	2	2	2	2
capacité totale	*éq.hab*	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080
puissance totale installée	*kW*	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77
Fonds Saint-Denis							
nombre	*u*	1	1	1	1	1	1
capacité totale	*éq.hab*	100	100	100	100	100	100
puissance totale installée	*kW*	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Prêcheur							
nombre	*u*	5	5	5	6	6	6
capacité totale	*éq.hab*	630	630	630	1 030	1 030	1 030
puissance totale installée	*kW*	10,5	10,5	10,5	(*)	(*)	(*)
Morne Vert							
nombre	*u*	1	1	1	1	1	1
capacité totale	*éq.hab*	300	300	300	300	300	300
puissance totale installée	*kW*	1,65	1,65	1,65	5	5	5
Saint Pierre							
nombre	*u*	1	1	1	1	1	1
capacité totale	*éq.hab*	1 500	1 500	1 500	1500	1500	1500
puissance totale installée	*kW*	29,3	29,3	29,3	53	53	53
TOTAL NOMBRE	*u*	**14**	**15**	**15**	**16**	**16**	**16**
CAPACITE TOTALE	*éq.hab*	**13 560**	**13 640**	**13 640**	**14 020**	**14 020**	**14 020**
PUISSANCE TOTALE INSTALLEE	*kW*	**171,32**	**171,32**	**171,32**	**246,87**	**247,57**	**247,57**

1.3.2. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.2.1. *Station de traitement d'eaux usées du Bourg*

La station d'épuration réhabilitée du Bourg de type aération prolongée, est de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab. .

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

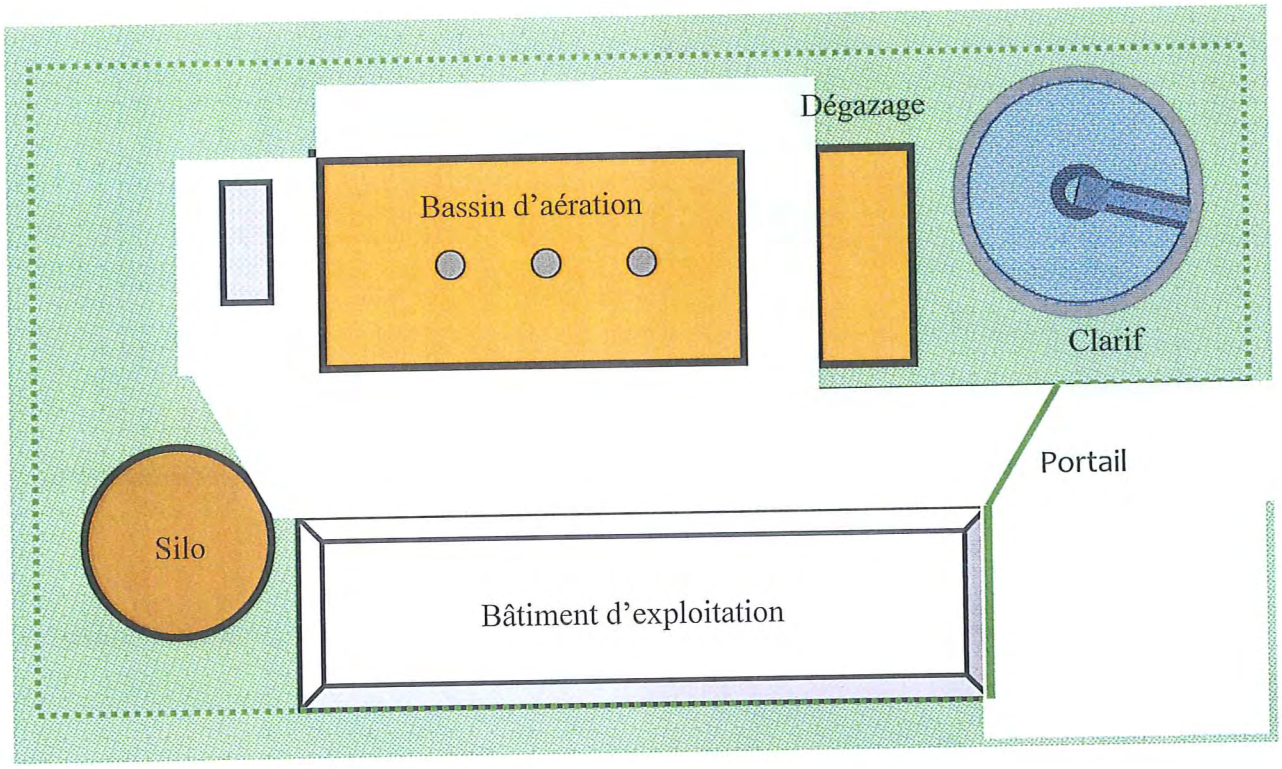
TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	**Type**	**Nombre**	**Puissance kW**
Prétraitement	Tamis rotatif	1	1,2
Aération	Turbines lentes Agitateur	3 1	22,5 5,5
Clarification	Pont racleur	1	1,5
Recirculation	Pompes Flygt	2	4
Extraction	Pompes Flygt	2	3
Rejet	Pompe Flygt	2	4
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		**41,7**

- TRAITEMENT DES BOUES

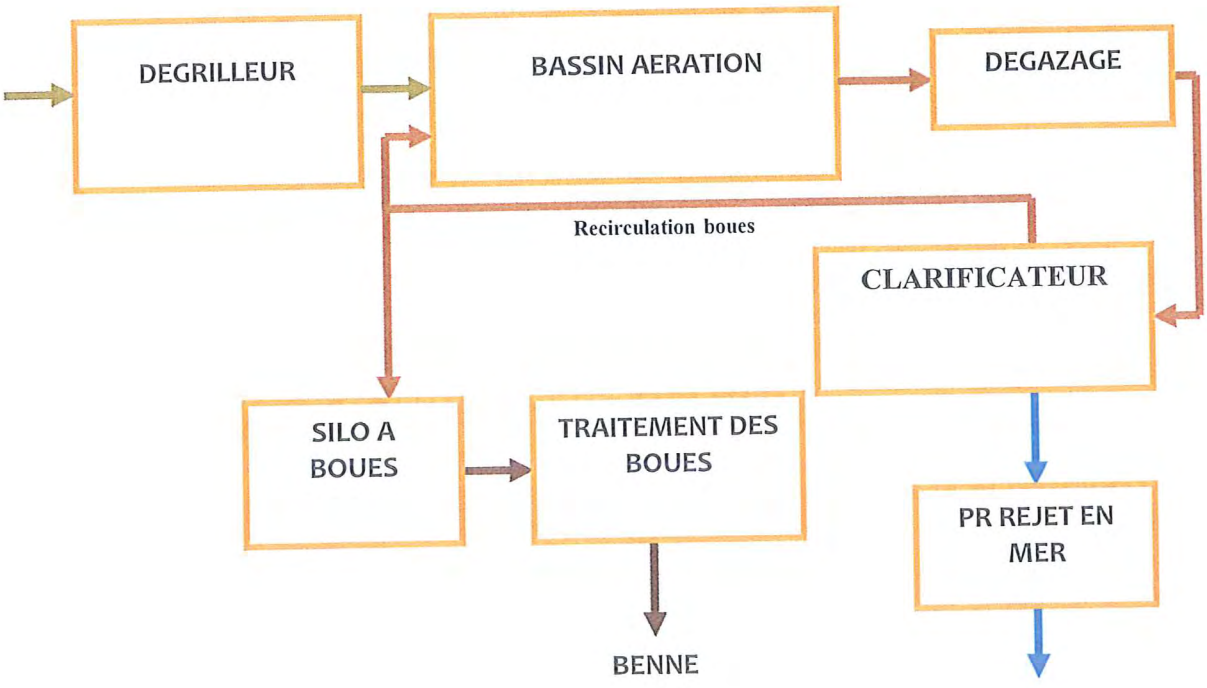
Equipements	**Type**	**Nombre**	**Puissance kW**
Traitement des boues	Agitateur Pompe à boues Pompe à polymère Centrifugeuse Skid de lavage	1 1 1 1 1	2 2,2 1,4 15 2
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		**22,6**

Station de traitement d'eaux usées du Bourg

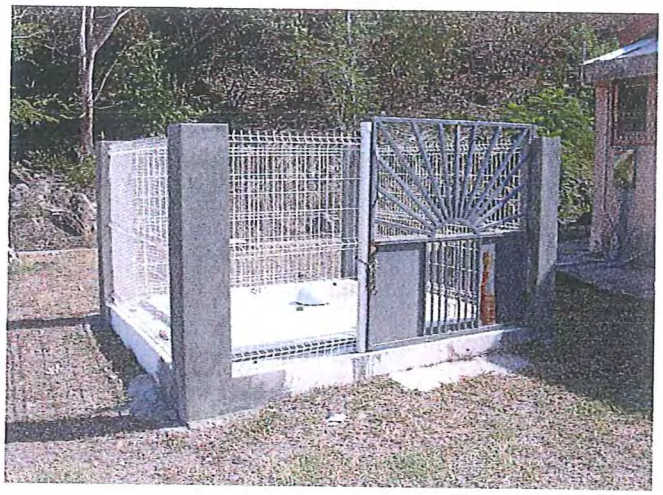
STATION D'EPURATION DE BELLEFONTAINE



Principe de fonctionnement



1.3.2.2. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER



Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

1.3.2.3. Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur FOND BOUCHER



Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 50EH
Arrivée des effluents : gravitaire.

1.3.3. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.3.1. *Station d'épuration du Bourg*

Station d'épuration de type Lagunage aéré, de capacité nominale équivalente à 1 800 eq.hab construite en 1981.

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Equipements	Type	Nombre	Puissance (kW)	Date d'installation
Aération 1	Turbine Europelec	1	9	2009
Aération 2	Turbine Europelec	1	9	2010
Aération 3	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	1	8,3	2003
Aération 4	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	1	8,3	2007
TOTAL PUISSANCES			33,2	

1.3.3.2. *Station d'épuration BOUT BOIS*

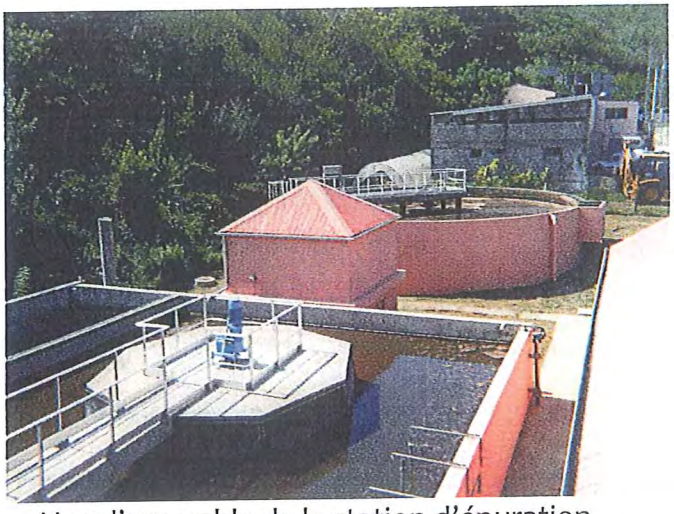
Aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCCNO à la SME.

Il est urgent que ces éléments nous parviennent.

1.3.4. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

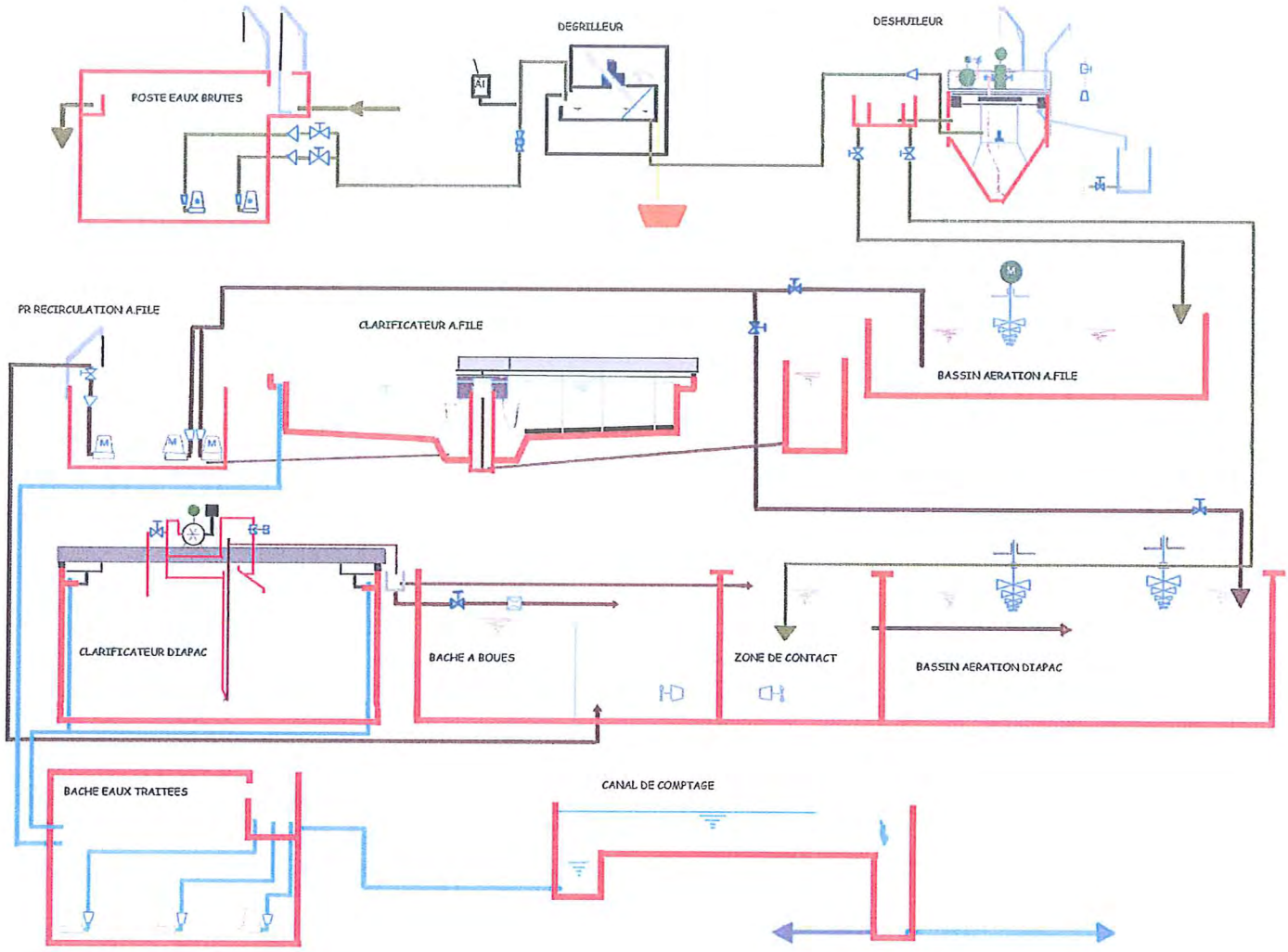
1.3.4.1. *Station de traitement d'eaux usées de MANIBA*

Station d'épuration à aération prolongée composée de deux filières de traitement
Traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration

Ligne d'eau de la station d'épuration de Maniba Case pilote



Cette station est composée :

- **Des prétraitements :**
  - un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
  - un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
  - une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;

- **D'un poste de relevage :**
  - bâche de 26 m^3 ;
  - deux pompes de 180 m^3/h ;
  - sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.

- **D'un traitement biologique**

Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

LES BASSINS D'AERATION :

- bassin à boues activées de 578 m^3 (nouvelle filière) avec deux aérateurs ACTIROTOR de 15 kW chacune ;

- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;
- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;
- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m^3 avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

LES CLARIFICATEURS :

- 1 Clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m^3 (21.75 * 4.5 * 2.5) avec :
  - 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
  - 1 pompe béduvé boues de 3 kW
  - 1 électrovanne de relevage du racleur
  - 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
  - 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
  - 1 moteur d'entraînement
  - 2 pompes de recirculation des boues
  - 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
  - 1 arrêt d'urgence
  - Une poire niveau très bas dans la bâche de recirculation des boues.

D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m3/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

D'une bâche de stockage des boues.

- volume de 15m^3 ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
  - 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
  - 1 grille GD presse composé de :
    - 1 détecteur de rotation
    - 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
    - 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles
    - 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
    - 1 moteur raclage grille de puissance 0.37 kW
  - 1 arrêt d'urgence
  - 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW

- 1 électrovanne de dilution de polymère
- 1 pompe gaveuse avec sonde PT100
- 1 dévouteur de puissance de 15 kW
- 1 mesure de débit de boues
- 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW
- **3 postes de désodorisation**

- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bâche à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire *(kW)*	Puissance installée globale *(kW)*
Tamisage/compacteur				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
Biologique aération				
Turbines ACTIROTOR	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
Clarification				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
Puits à boues				
agitateur	1		1,25	1,25
Déshydratation boues				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreur bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
Désodorisation				

Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
	TOTAL			83,27 kW

1.3.4.2. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil



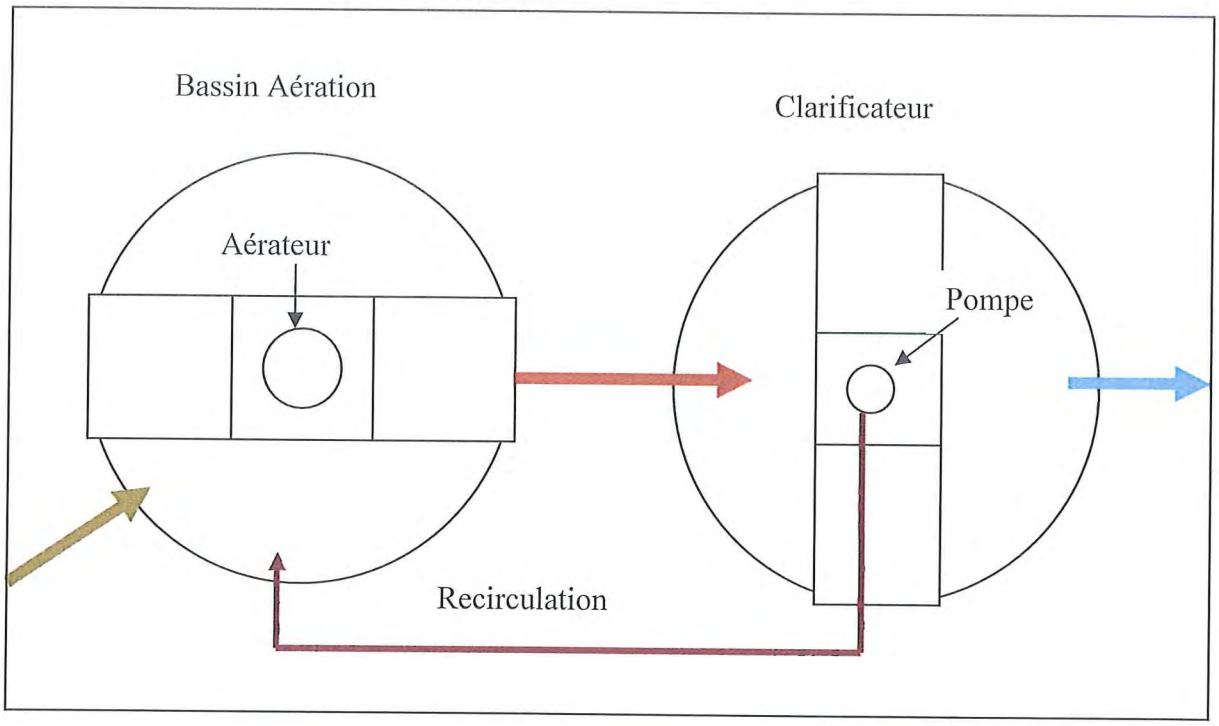
Vue d'ensemble de la station d'épuration

Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

1.3.5. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.5.1. STEP Fond Saint Denis





Vue d'ensemble de la station d'épuration

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Hydro-éjecteur 3085 MT	1		2,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
		TOTAL		**3,4 kW**

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

1.3.6. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

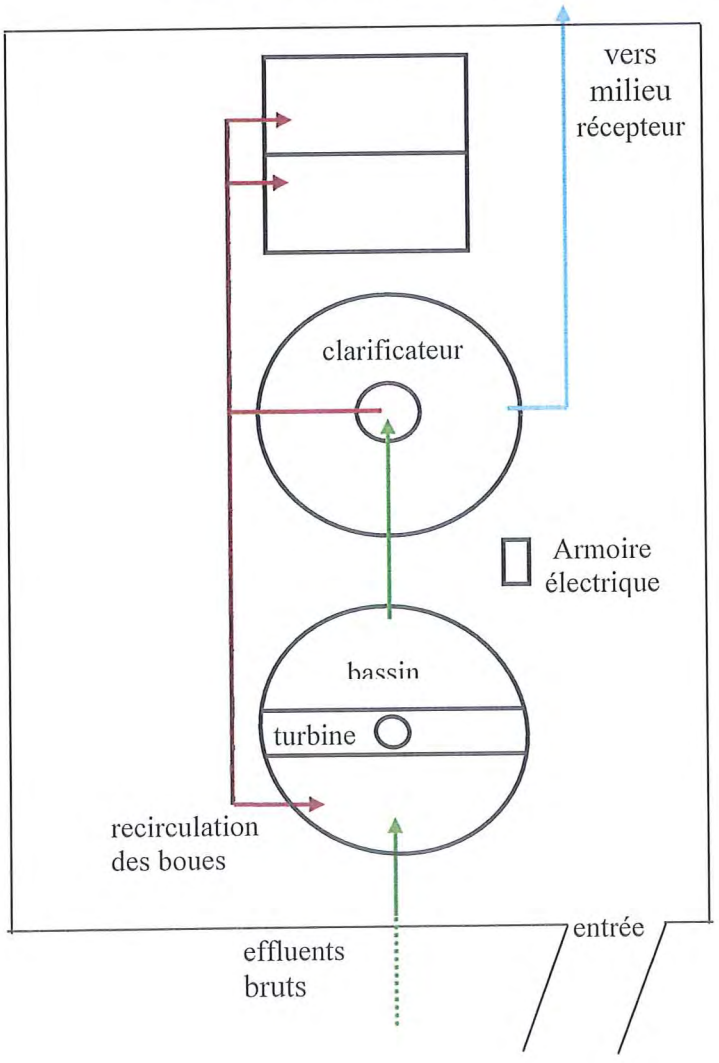
1.3.6.1. Station de la Charmeuse I

Cette station de type boues activées faible charge a une capacité de 300 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration Charmeuse 1

Principe de fonctionnement



- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

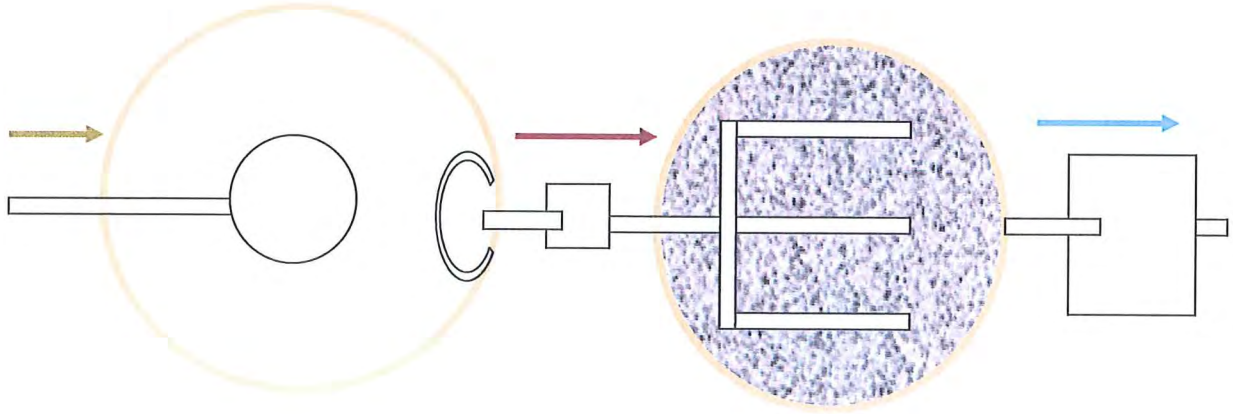
EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			**3,9**

1.3.6.2. *Station de la charmeuse II*

Station de type Décanteur Digesteur DIGEPUR de capacité nominale équivalente à 50 éq.hab.

- Population raccordée : 20 logements
- Arrivée des effluents : gravitaire

Principe de fonctionnement



1.3.6.3. *Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet*

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.
Population raccordée : 19 abonnés
Arrivée des effluents : gravitaire

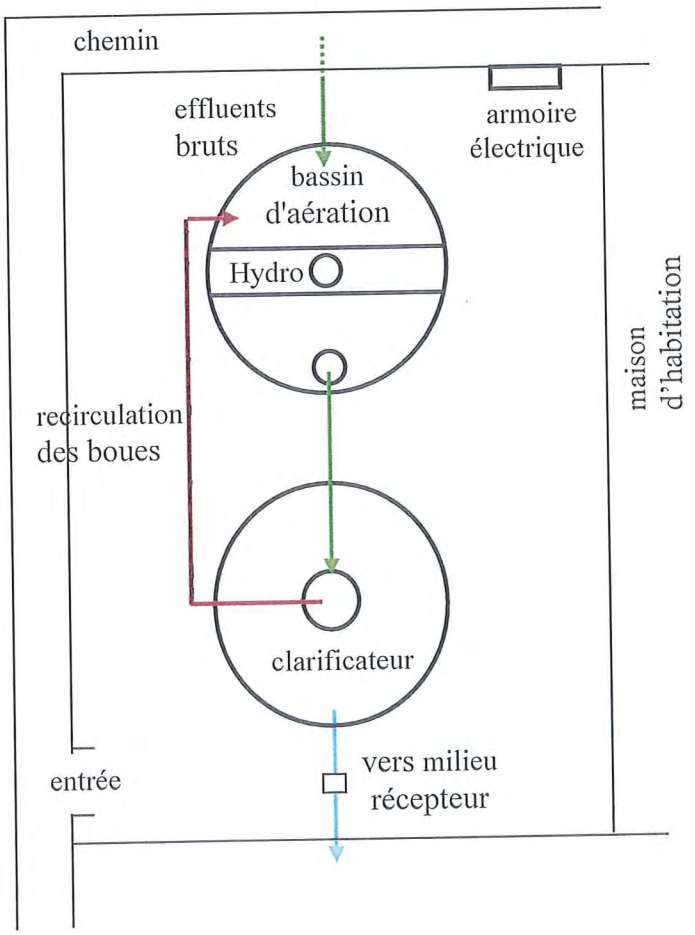


Vue d'ensemble de la station d'épuration

□ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			**3,9**

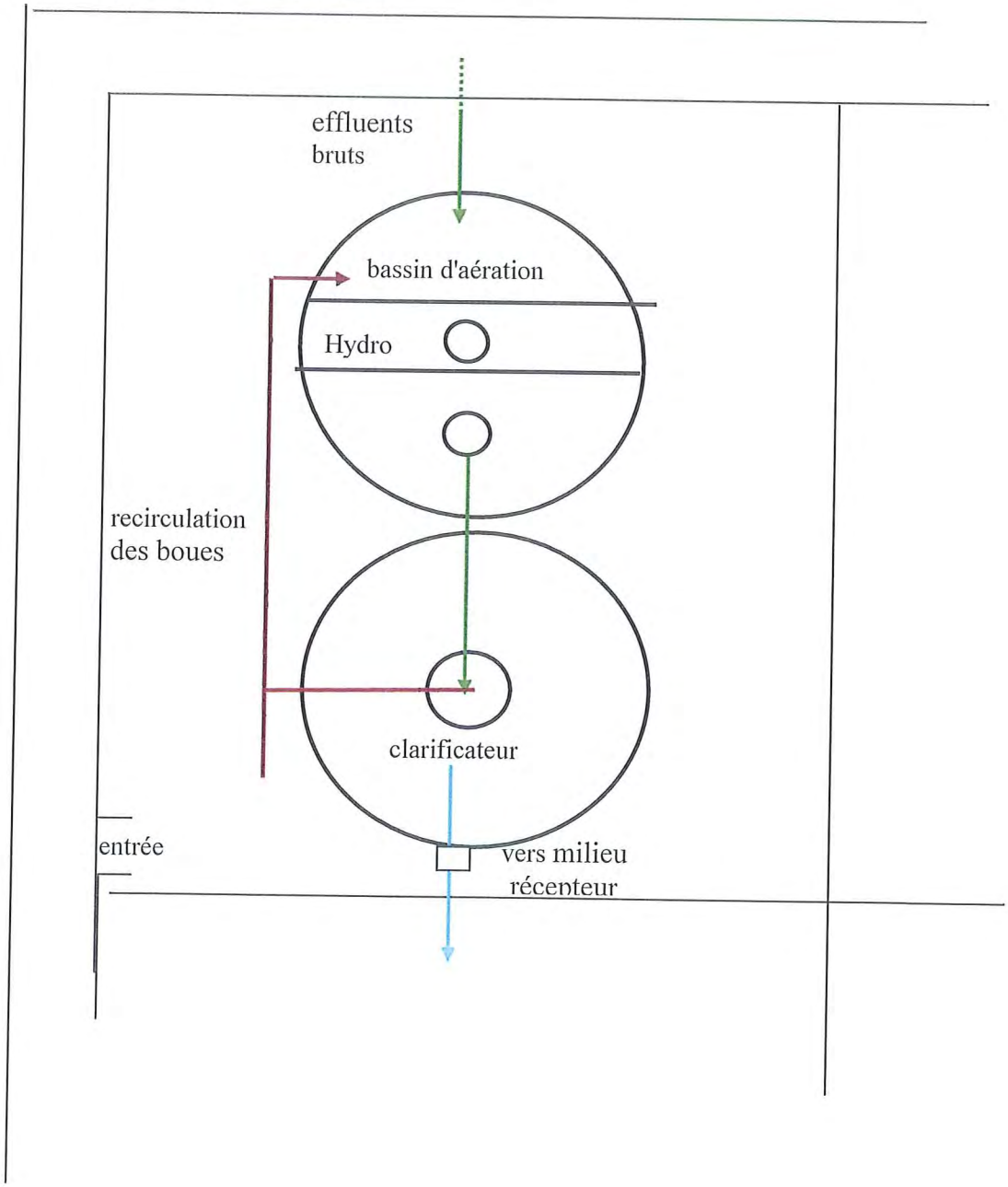
Principe de fonctionnement



1.3.6.4. Station de l'ECOLE Communale

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

Principe de fonctionnement



- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydro-éjecteur FLYGT	1	2,5
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

STEP SOLIDARITE

Fosse septique de capacité équivalente à 100 éq.hab.
Arrivée des effluents : gravitaire



Vue d'ensemble de la station d'épuration

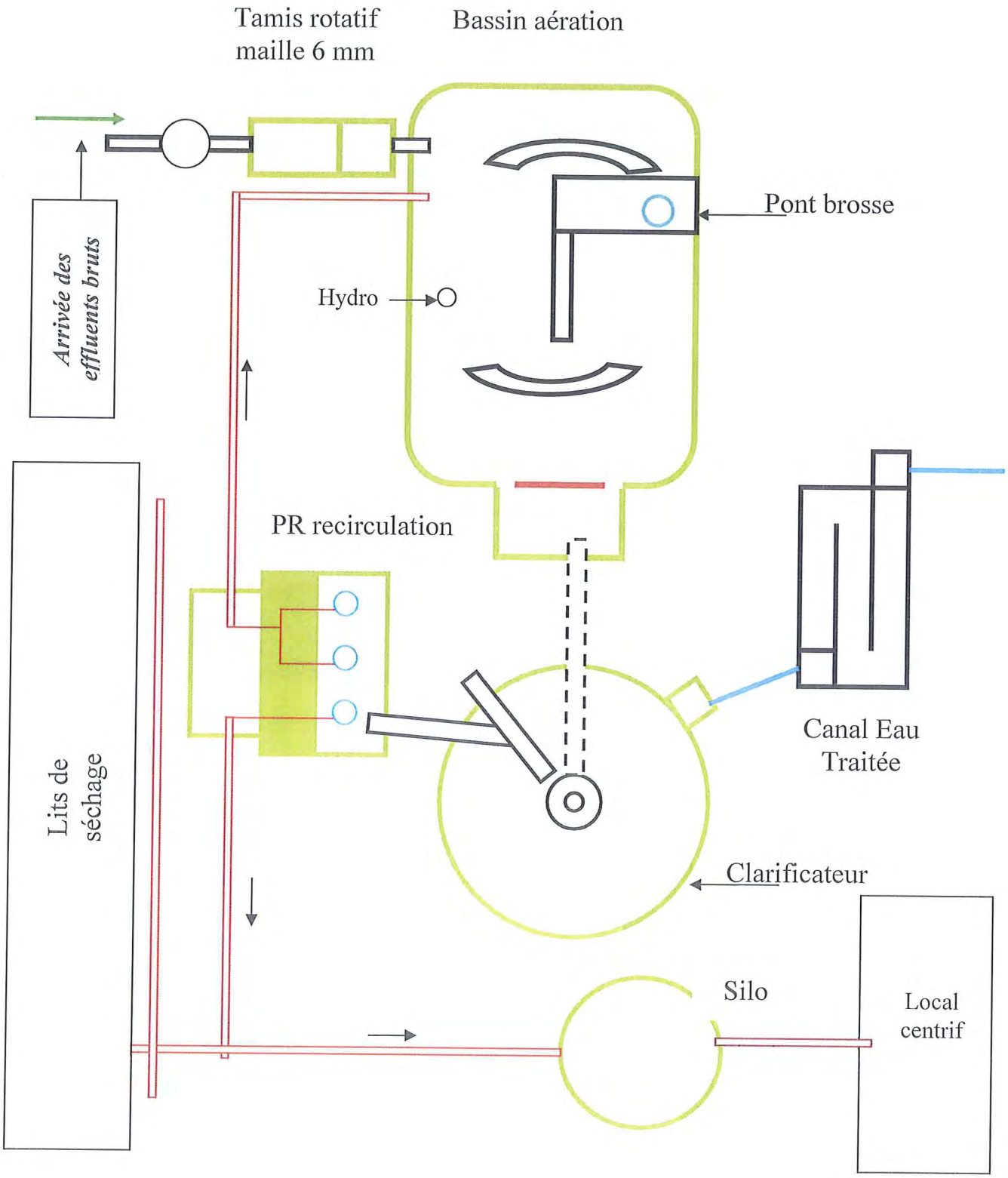
- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES CITE SOLIDARITE				
DESIGNATION	**EQUIPEMENTS**	**Nombre**	**Débit**	**Puissance**
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
		T O T A L		**2,4 kW**

1.3.7. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.7.1. *Station de traitement d'eaux usées du Bourg*

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée de capacité nominale équivalente à 1 900 éq.hab. a été réhabilitée en 2009. Toutefois, les travaux réalisés ont été réalisés dans l'attente de la création d'une nouvelle unité à moyen terme.



▫ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (APRES REHABILITATION)

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	**Type**	**Nombre**	**Puissance kW**
Prétraitement	Tamis rotatif 6mm	1	1,2
Aération	Pont brosse -Bassin de 230 m3	1	15
	Hydro-éjecteur	1	7.5
Clarification	Bassin de 100.m3	1	-
Pompe Recirculation	Pompe hors d'eau	2	4
Pompe extraction	Pompe hors d'eau	2	3
Pompe colature	Pompe flygt	2	3
Divers	Eclairages ...	-	-
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		**33,7**

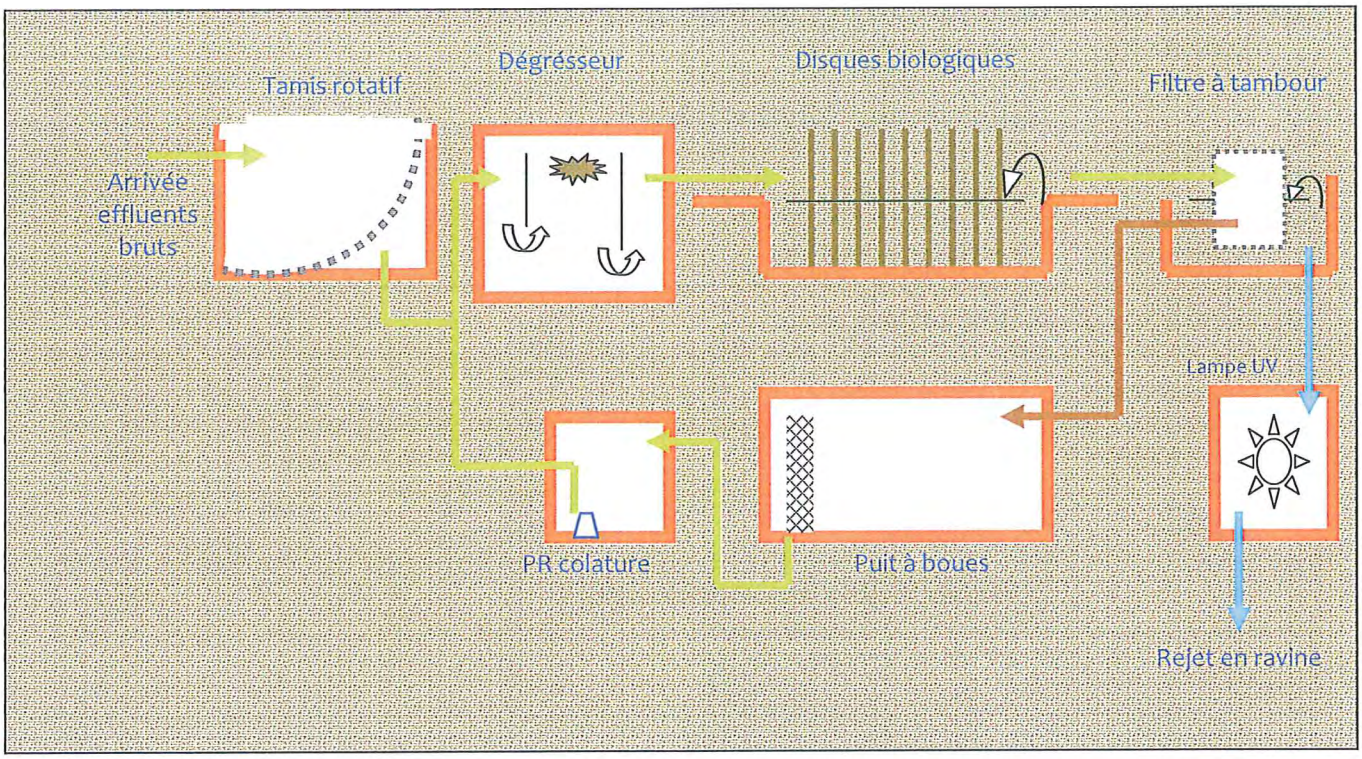
▫ TRAITEMENT DES BOUES

Equipements	Type	Nombre	KW	Surface Totale (m^2)	Volume (m^3)
Silo	Agitateur Pompe boues	1 1	2 2,2		25 m^3
Déshydratation	centrifugeuse	1	15		
Séchage des boues	Lits de séchage	8		250	150
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		**19,2**		

1.3.8. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES

1.3.8.1. *Station de traitement d'eaux usées du Bourg*

Schéma de principe



Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitement biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitement final	Filtre à Tambour et lampe UV	1		1,1
Traitement des boues	Silo à boues avec grille Johnson	1		
	Pompes liqueur mixte	2	14	2
Traitement odeurs	Désodo	1		-
		T o t a l		**5 kW**

Principe de fonctionnement :

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, montés et solidement fixés sur un arbre.

L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur, avec une vitesse comprise entre 1 et 6 rotations par minute, selon le diamètre des disques et les caractéristiques de l'effluent à traiter.

Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air. Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques.

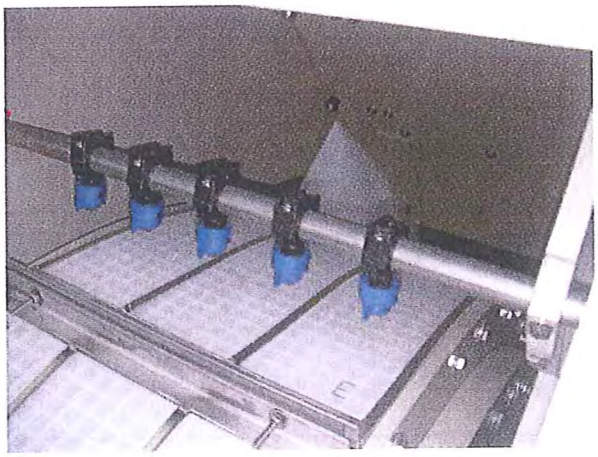
Les bio-disques offrent une alternative intéressante. Les bactéries se fixent sur les disques. Ces derniers tournent doucement (à quatre tours par minute en moyenne) et assurent ainsi de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau.

Disques biologiques



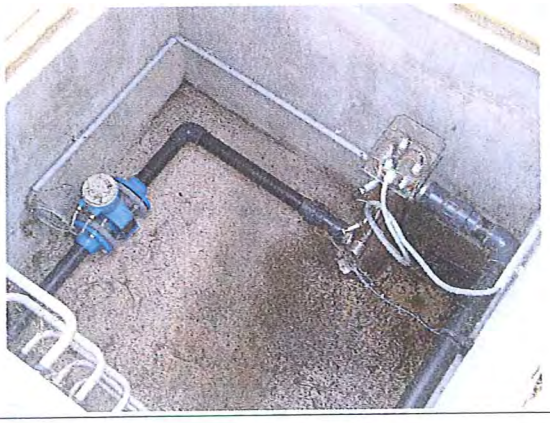
Filtration des eaux usées des stations d'épuration.
Remplace aussi les clarificateurs primaires ou secondaires.

Filtre à tambour rotatif



Au contact de la lumière U.V., l'écorce des algues est attaquée. L'U.V. a une action rapide sur les algues.

Lampe UV



2. ACTIVITE DU SERVICE

2.1. Présentation générale du service

La SOCIETE MARTINIQUAISE DES EAUX (SME) assure pour votre syndicat la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

COMMUNES	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population recensée en 2011	1525	3809	4619	875	1699	4 544	1897	**18 968**
Clients assujettis	421	1098	1 304	32	187	1 528	88	**4 658**
m^3 facturés	55 228	191 373	129 446	2 941	22 536	154 960	5 693	**562 177**
Réseaux de collecte gravitaire	5 532	15364	13 093	240	1 971	10 790	420	**47 410**
Réseaux de refoulement	1 475	2 020	368	0	0	2 043	0	**5 906**
Postes de relèvement	2	5	3	0	1*	3	0	**14**
Stations d'épuration	3	2	2	1	6	1	1	**16**

*situation administrative à régulariser.

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME

Créée en 1977, La SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),

- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph au travers du syndicat mixte SICSM/ CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et de la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par son lien avec le groupe SUEZ-ENVIRONNEMENT-LYONNAISE DES EAUX, la société peut accéder aux moyens de ce grand groupe, réputé pour son expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL

D'un effectif de 203 au 31 décembre 2011, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME consacre plus de 3 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplomante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication….).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés :	150
Agents de maîtrise :	32
Cadres :	13
Contrats de qualification :	8

L'effectif en charge de la gestion du service pour le compte du SCCCNO se compose de :

Ouvriers – employés :	14
Agent de maîtrise :	4
Cadre	1

L'organigramme du service est consultable en annexe du présent document.

2.1.3. ORGANISATION INTERNE

La SME est organisée par métiers et par agences.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la direction de la société, la comptabilité, l'agence clientèle, les ressources humaines, l'informatique, les centraux de télégestion, le management de la Qualité, le bureau d'étude et les agences métiers eaux, assainissement et travaux.

L'organisation des activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités, a été répartie en deux agences organisées comme suit :

- Agence CENTRE-NORD dont le siège situé dans les locaux de Place d'Armes regroupe les zones CENTRE (Lamentin et Saint-Joseph), NORD (Bellefontaine, Carbet, Case-Pilote, Fonds-Saint-Denis, Morne-Vert, Prêcheur et Saint-Pierre) et NORD ATLANTIQUE (François, Robert et Trinité) ;
- Agence SUD dont le siège situé à Petit-Bourg regroupe les zones SUD (Marin, Rivière-Pilote, Sainte-Anne, Sainte-Luce et Vauclin) et SUD CARAÏBE (Anses-d'Arlet, Diamant, Ducos, Rivière-Salée, Saint-Esprit et Trois-Ilets).

☞ Organisation de l'astreinte

La SME reçoit les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions ou problèmes électromécaniques. Ces appels peuvent provenir des clients ou directement des équipements de télésurveillance des installations les plus sensibles.

Le service d'astreinte (20 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en termes de traitement d'eau, d'épuration, de plomberie, de terrassement, d'électromécanique et de gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente environ 10 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

- *L'organigramme d'astreinte*

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

- le responsable d'astreinte :
  Il représente la Direction des Exploitations, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

- l'astreinte téléphonique :
  L'objectif est de fournir à tout client ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.
  L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers la personne qui reçoit les appels des clients.
- l'astreinte d'encadrement :
  Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.
  Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.
- l'astreinte d'intervention :
  Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

- *Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte*
  - téléphones à domicile et téléphones portables ;
  - P.C. portables de télésurveillance ;
  - véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux ;
  - fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne ;
  - mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...) ;
  - camion hydrocureur d'intervention.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

2.1.4. Les ouvrages confies a la SME pour le service de l'eau potable (affermage)

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 187 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 20 millions de m^3 produits par an,
- plus de 2500 km de réseau d'eau potable.

2.1.5. Les ouvrages confies a la SME pour le service de l'assainissement (affermage et prestations completes)

- 76 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 188 postes de relevage,
- 5,3 millions de m^3 épurés par an,

- 385 km de réseau d'assainissement.

2.2. La démarche sécurité

2.2.1. Rappel reglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoie la réglementation. Sa dernière date de révision est le 30 Juin 2011 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2012.
Il comprend deux parties :

- La première concerne les actions propres à la SME;
- l'autre partie concerne les collectivités et les mairies pour lesquelles la société travaille.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités au mois de Juillet, une fois la mise à jour effectuée.

1.1.1.1. La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques a d'abord été réalisé par ouvrage, puis par métier. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Pour les postes de refoulement, une fiche-type d'identification des risques (en annexe) a été renseignée par les agents, juste avant de procéder à la hiérarchisation des risques et à la définition des actions à mettre en place.
Suite à la diffusion d'un nouveau document sur les risques PR de l'Institue Nationale de la Recherche et de la Sécurité (INRS), une nouvelle fiche d'analyse est en cours d'élaboration

Concernant les stations de dépollution des eaux usées, à l'aide de la liste des risques professionnels (en annexe), les sites ont été inspectés par le service Sécurité en collaboration avec les agents assainissement.

Le document unique est complété toute l'année :
1) suite aux visites :

- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail
- du préventeur sécurité.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires
3) suite aux sensibilisations et formations : durant lesquelles remontent des remarques d'agents et d'intervenants extérieurs
4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques
5) suite aux réunions du CHSCT
6) suite aux contrôles de chantiers et descentes dans les postes

2.2.2. DOCUMENT UNIQUE SCCCNO

En annexe le document unique SCCCNO. Le canevas utilisé est celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Martinique.

2.3. La qualité de service

2.3.1. LA DEMARCHE QUALITE DE LA SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise définit différents axes :

☞ ***Produire une eau de qualité, 24h/24 ;***

☞ ***Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel ;***

☞ ***Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes ;***

☞ ***Progresser en performance et en efficacité ;***

☞ ***Engager des démarches environnementales et de développement durable afin de réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur ;***

☞ ***Préserver l'intégrité physique de chaque collaborateur ;***

☞ ***Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes.***

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué en interne, par une équipe d'auditeurs préalablement formés et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2008 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

2.3.2. LE BAROMETRE SATISFACTION CLIENTS

Depuis 2000, la SME lance un baromètre annuel de satisfaction pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération permet entre autres de positionner la SME pour la qualité des prestations fournies par rapport à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF...).

En 2011, l'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant les mois de novembre et décembre 2011.

On peut retenir les résultats suivants :

Un niveau de connaissance du métier de la SME en progression.

83% des clients associent la SME à une entreprise qui produit et distribue de l'eau potable et qui traite les eaux usées du tout à l'égout.
13% lui associent uniquement le métier de production et de distribution de l'eau potable ; 4% uniquement le traitement des eaux usées du tout à l'égout.
Il s'agit de résultats en amélioration par rapport à ceux enregistrés en 2010.

Une image comparée en progression

La SME progresse en 2011 et enregistre une note de 7,1 sur 10 (contre 6,6 en 2010), ce qui la positionne ainsi en deuxième position, après la Poste.
On peut noter que France Télécom enregistre une progression en 2011.
La Sécurité Sociale, EDF et la CAF et enregistrent une baisse en 2011.

Une progression pour l'image « institutionnelle » de la SME

Les indicateurs pour lesquels la SME obtient des résultats qui avoisinent ou dépassent le seuil de 80% d'appréciation positive :
Le personnel de la SME est compétent.
La SME est dynamique
La SME est très attentive à la protection de l'environnement.

Une satisfaction globale en progression.

89% des clients considèrent que la qualité du service des eaux « s'est améliorée » (contre 76% en 2010). Il s'agit du meilleur résultat obtenu depuis 2005.
Ils sont 89% à se déclarer globalement « satisfaits » du service des eaux.

Les efforts entrepris par la SME : une progression enregistrée sur l'ensemble des indicateurs évalués :

- Fourniture d'une eau de bonne qualité,
- Fourniture d'une eau avec une pression suffisante,
- Limitation de la fréquence et la durée des coupures,
- Amélioration de l'accueil dans les bureaux de la SME,
- La signalisation des travaux lorsqu'elle intervient sur le réseau.
- Le fait d'effectuer très rapidement les dépannages,
- Prise en compte de la situation des plus démunis,
- Information des gens en cas de coupure programmée.

Une appréciation « satisfaisante » sur les composantes-clés du métier de la SME.

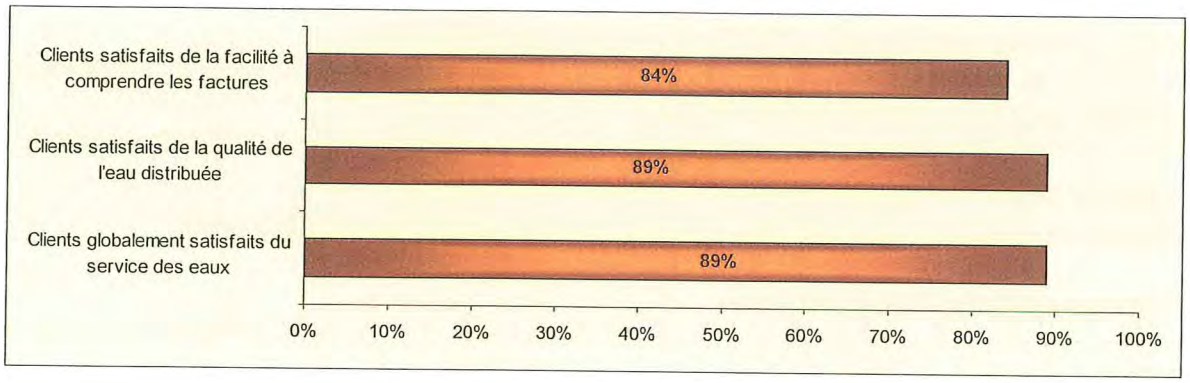
Les points que l'on peut qualifier de « satisfaisants » sont les suivants :

- La pression de l'eau.

- La qualité de l'eau.
- La facilité à comprendre les factures
- Et aussi, les modes de paiement.

Des points recueillent une appréciation un peu moins satisfaisante, mais pour la plupart en progression :

- La qualité des informations et conseils
- L'efficacité et la rapidité de traitement des dossiers
- La rapidité d'intervention en matière de travaux



2.3.3. LE SERVICE CLIENT

□ **Accueil de la Clientèle :**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis
  7h00 – 13h00 les vendredis
- Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
  7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

□ Information de la Clientèle

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2011, les actions de communication suivantes ont été poursuivies

- réalisation d'une carte interactive www.smeaux.fr informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable.
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.
- envoi avec les factures du second semestre des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau de distribution publique en 2010.

  dans le cadre du lancement effectif du télépaiement, nous avons informés nos clients de la mise à disposition sur le 0810 301 130 d'un nouveau mode de paiement.

□ Une démarche de progrès

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

* Amélioration de l'accueil téléphonique

Afin de mieux répondre à l'attente de nos Clients, nous adapterons nos moyens techniques et organisationnels.

* Mise en place de nouveaux moyens de paiement : Carte Bancaire, Télépaiement et Agence en ligne

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients. La carte bancaire nous était régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis-à-vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages LH2Dom .

a/ *La Carte Bancaire*

La mise en place du paiement par carte bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en janvier 2006 à nos caisses du Carbet – 12 rue Schoelcher 97221 LE CARBET et rencontre un vif succès.

b/ *Le télépaiement*

Nous avons mis en place un service de télépaiement par téléphone. Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone au 0810 30 1 1 30.
Ce nouveau mode de paiement permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture et en indiquant ses références et ses coordonnées de carte bancaire.

Une équipe de téléconseillers encadrée par un superviseur permet de garantir la bonne marche du service pour la plus grande satisfaction des clients.

c/ L'Agence en ligne

Soucieux de l'intérêt que porte nos clients aux nouvelles technologies, nous prévoyons le déploiement d'agence en ligne au cours de l'année 2012.
Il s'agit de mettre à disposition de nos clients des services via Internet. Ainsi ils pourront effectuer leur paiement, leur demande de rendez-vous, leur souscription et bien d'autres services depuis leur domicile.

* Nouveau système d'information Clientèle : e-GEE

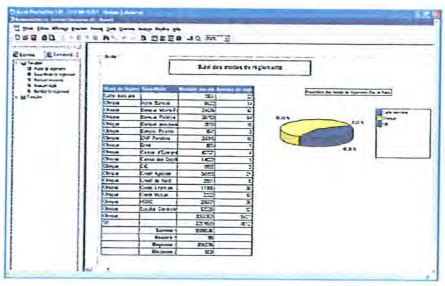
La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.
Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :
-Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de la Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.
-L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.
-Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services (agence en ligne, suivi de la relation client...).

Le déploiement de la solution retenue, e-GEE, s'est déroulé de septembre 2010 à aout 2011.
e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde.
Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :
-La mise en place d'un module de gestion de la relation client
La vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs
L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur.
Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent co-exister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.

- Un environnement de reporting à la demande

La solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object.



- Une image facture revisitée

La présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.





2.4. La communication externe

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, la SME met en place des axes forts d'amélioration, notamment dans le domaine de l'information.

En 2011, les opérations suivantes ont été réalisées :

- mise à disposition d'informations très détaillées sur notre Société, nos services et notre métier sur le site Internet : www.smeaux.fr ;
- envoi d'une page d'information relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures ;
- édition d'un journal interne SME mis à disposition des clients ;
- visites des installations : ouverture facilitée des ouvrages au public (accueil des écoles et des groupes...) ;
- entretien de relations constructives avec le tissu associatif : participation à des réunions publiques ou privées, à la demande notamment d'associations de consommateurs, pour présenter nos métiers, expliquer encore davantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau... ;
- participation à des émissions radio et télévision ;
- information systématique envers les collectivités et les clients, par mail – par fax - par SMS, particulièrement en cas de manque d'eau (casses, lavages de réservoirs, tests à la fumée) ;
- utilisation des supports médias (TV, radio) pour expliquer les situations de crise ;
- publicité dans la presse spécialisée de nos partenaires (Agendas des Maires – des Communes et autres.....) ;
- participation médiatisée aux Bourses Alizés pour l'accompagnement d'étudiants martiniquais dans des voies d'excellence ;

- accueil des jeunes lycéens (classe de seconde) dans le cadre de la mise en place de stages d'immersion dans l'entreprise en partenariat avec les proviseurs de lycées ;
- participation au Congrès des Maires de France et organisation de présentations d'ouvrages caractéristiques du savoir-faire de notre maison mère (Lyonnaise des Eaux) ;
- participation aux différentes journées de l'environnement organisée par la Fédération Française de Randonnée Pédestre ;
- développement de l'esprit sportif à travers notre adhésion au Club des gommiers : participation active (gommier PA MO SOUEF) aux différentes régates organisées dans l'île et dans la Caraïbe.

2.5. Les faits marquants 2011

L'année 2011 a été marquée par les évènements suivants :

1) Divers

Janvier :

Fin du déploiement du la nouvelle architecture du système d'information au sein de la SME ;

Lyonnaise des Eaux lauréate de l'appel d'offre d'assistance technique au bénéfice de la DINEPA (Haïti)

Mars :

Remise du trophée de l'innovation à P. Soutarson, P. Ponnamah et E. Collin au nom de la SME.

4 mars : Inauguration du laboratoire d'analyse rapide pour le suivi des eaux de baignade sur le site de la station d'épuration de Sainte Luce ;

Mai :

SCCCNO : Le SCCCNO recevra 95% de subventions pour la remise à niveau des STEP de Carbet et St Pierre ;

Tenue du dernier CA de la SME : transformation de l'entreprise de SA en SAS.

Juin :

SCCCNO : travail avec les équipes du SCCCNO pour finaliser les projets du Carbet et Saint-Pierre. Confirmation d'un taux de subvention élevé (95%).

Juillet :

Naïade : la SME est choisie par l'Espace Sud pour la création de l'ensemble des profil d'eau de baignade.

Ouverture d'une ligne « eau et assainissement » dans le plan de relance de la Région : les réunions techniques ont eu lieu ;

Passage de la tempête Emily : nos procédures de mise en alerte ont été testées avec succès. Les usines ont parfaitement fonctionné, contrairement à ce qui se serait passé avant avril 2010. Nous récoltons là le fruit du travail entrepris depuis cette date.

Septembre :

Libellule Twopik : mission d'Eric Blin. Dépôt du dossier de demande de financement, dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB), effectué ce jeudi 29 septembre. Association entre la SME, le SICSM, la CACEM et le Parc Naturel Régional (porteur du projet).

SCCCNO : Premier contact sur le projet d'urbanisation du quartier « Cheval Blanc » à Bellefontaine.

Démonstration et test d'un nouveau type de tampon et de scellement rapide – diminution de 1 journée à 2 heures de l'occupation de la voierie. Solution développée par SME en partenariat avec des industriels métropolitains et martiniquais. Fera l'objet d'un dossier « trophée de l'innovation ».

Novembre :

Congrès des Maires : visite des installations de gestion du pluvial sur la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Décembre :

SME lauréate des trophées de l'innovation « Lyonnaise des Eaux » pour la deuxième année consécutive.

2) Station du Bourg de Bellefontaine

Mise en place par la SME, dans le cadre d'un marché de travaux avec la SCCCNO, d'un traitement des odeurs dans le bâtiment de la station compte tenu des désagréments causés vis-à-vis de la station service proche.

2.6. Indicateurs financiers

2.6.1. TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord-Ouest

Tarif au 2ème semestre 2011

ASSAINISSEMENT

K connu au 01/07/2011 1,2286

Prix de base valeur mai 2004

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
Particuliers,industriel et communaux			
Abonnement	17,50	20,32	
Comsommation	0,7512	0,8722	0,7470

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Redevance Modernisation Collecte	0,15	ODE
TVA	2,1 %	Trésor public

2.6.2. PRIX DE L'EAU (FACTURE 120 M3)

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 2ème semestre 2011

		M³	Prix unitaire 2ème 2011	Montant 2011	Montant 2010	Evolution 2011/2010
SCCCNO ASSAINISSEMENT						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel			21,50	43,00	40,64	5,8 %
Consommation		120	0,9229	110,75	104,66	5,8 %
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel						
Consommation		120	0,7470	89,64	89,64	0,0 %
Organismes publics						
Redevance Modernisation Collecte		120	0,150	18,00	18,00	0,0 %
TVA à 2,1 %	0,055			5,49	5,31	3,3 %
Sous-total TTC assainissement				**266,88**	**258,25**	3,3 %
Soit le m3 TTC hors abonnement				**1,86**	**1,81**	2,8 %

2.6.3. ASSIETTE DE FACTURATION

COMMUNES	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population recensée en 2011	1 525	3809	4 619	875	1 699	4 544	1 897	**18 968**
Clients assujettis	421	1098	1 304	32	187	1 528	88	**4 658**
m^3 facturés	55 228	191 373	129 446	2 941	22 536	154 960	5 693	**562 177**

2.6.4. RELATIONS AVEC LES ABONNES

Relation avec les abonnés :

152 courriers ont été enregistrés au cours de l'année 2011 dont 9 courriers de réclamations qui concernent le service d'assainissement.

Facturation :

- Nombre de L.R.A.R. expédiées aux clients du S.C.C.N.O. au cours de l'année 2011.

Recommandés SCCCNO 2011	
Commune	**Nombre**
Case Pilote	686
Bellefontaine	121
Carbet	257
Fond St Denis	17
Morne Vert	13
Prêcheur	151
St Pierre	463
Total	**1708**

2.7. Fonctionnement du réseau

2.7.1. Fonctionnement des reseaux

	BELLEFONTAINE					
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	4	5	-	1	4	5
Curage (ml)	610	690	480	560	1165	1 224
Inspection télévisée	-	-	-	-	-	728
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-

	CASE PILOTE					
Type d'intervention	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2011**
Désobstruction (u)	9	8	20	22	5	5
Curage (ml)	1 006	1303	3 335	1 285	990	1 104
Inspection télévisée	40	-	326	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	2	3	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	4	3	2	1

	CARBET					
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	14	3	11	11	16	8
Curage (ml)	2 652	3 701	4 271	1 470	1982	3 041
Inspection télévisée (ml)	100	146	-	-	75	450
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	16	1	1	1	4	1
Casse sur réseau (u)	1	-	2	1	-	-

	FOND SAINT DENIS					
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	-	-	-		-	-
Curage (ml)	-	-	-		-	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-		-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-		-	-
Réparation regards (u)	-	-	-		-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-		-	-

PRECHEUR						
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Désobstruction (u)	2	1	2	-	1	-
Curage (ml)	60	750	910	-	50	1 155
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	1	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-

MORNE VERT						
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Désobstruction (u)	-	1	-	-	1	-
Curage (ml)	180	20	-	-	20	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-

SAINT PIERRE						
Type d'intervention	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Désobstruction (u)	9	9	10	5	8	5
Curage (ml)	1 506	550	1 160	705	1036	1 156
Inspection télévisée	100	601	-	-	3	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	24	1	2	-	1	-
Casse sur réseau (u)	-	-	1	-	-	-

Type d'intervention	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2010	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2011
Désobstruction (u)	35	23
Curage (ml)	5243	7 680
Inspection télévisée (ml)	78	1 178
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	0
Réparation regards (u)	6	1
Casse sur réseau (u)	2	1

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations d'hydro curage réalisé en préventif et curatif sur l'exercice 2011 :

Commune	Linéaire programmé	Linéaire programmé réalisé	Linéaire curatif réalisé	Total réalisé
Bellefontaine	1 050	974	250	1 224
Case pilote	2 000	894	210	1 104
Carbet	1 500	2 654	387	3 041
Fond Saint Denis	0	0	0	0
Précheur	460	1 155	0	1 155
Saint Pierre	2 020	896	260	1 156
Morne Vert	0	0	0	0
TOTAL	**7 030**	**6 573**	**1 107**	**7 680**

Le tableau ci-dessous présente l'historique des opérations de curages réalisées sur le réseau d'assainissement du SCCCNO à titre préventif et curatif

SYNTHESE	CURAGE REALISE depuis 2006			Longueur du réseau EU en 2010	% réseau curé depuis 2006
Par Commune	Préventif	Curatif	TOTAL		
PRECHEUR	2 825	100	**2 925**	1 433	204%
SAINT PIERRE	4 243	1 870	**6 113**	10 789	57%
CARBET	14 261	2 856	**17 117**	15 535	110%
BELLEFONTAINE	3 944	785	**4 729**	5 090	93%
CASE PILOTE	5 761	3 262	**9 023**	12 776	71%
MORNE VERT	180	40	**220**	420	52%
FOND SAINT DENIS	0	0	**0**	240	0%
TOTAL	**31 214**	**8 913**	**40 127**	**46 283**	**87%**

Linéaire de curage à programmer en 2012	6 156

2.7.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCCNO sur l'exercice 2011.

Poste de refoulement	Fonctionnement annuel (h/an)	Volumes (m^3/an)*	Consommation E.D.F (kWh/an)
BELLEFONTAINE			
PR Mairie	3 216	115 776	14 170
PR Cheval Blanc	1 035	31 050	6 477
CARBET			
PR Fromager	1 093	32 790	5 938
PR Marché	461	5 071	951
PR Dispensaire	1 242	44 694	13 195
PR Coin	2 350	54 050	14 682
PR Fond Capot	1 773	12 411	2 424
CASE PILOTE			
PR Port	2 125	42 500	2 93
PR Autre Bord	6 210	223 560	19 66
PR Petit Fourneau	1 065	38 340	8 52
SAINT PIERRE			
PR Bourg	3 783	79 443	25 625
PR Roxelane	2 626	42 016	3 355
PR La Galère	5 318	159 540	26 609
TOTAL SCCCNO	**32 297**	**881 241**	**144 558**

** : volume estimé = débit nominal x nombre d'heures de fonctionnement*

2.8. Fonctionnement de l'épuration

2.8.1. Fonctionnement des stations

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités. Les productions de boues et les commentaires pour l'ensemble des stations du SCCCNO.

Station dépuration	Volume traité (m^3/an)	Production de boues évacuées		Consommation E.D.F. (kWh/an)
		(m^3/an)	(tMS/an)	
BELLEFONTAINE Bourg	*	43	22,9	117 321
CARBET Bourg	153 067	-	-	147 012
CASE PILOTE Maniba Bourg Bati Soleil	246 091 *	175 19	70,8 0,1	177 194 6 051
FOND SAINT DENIS	*	60	0,6	6 452
PRECHEUR Charmeuse I Coquette Ecole Communale	* * *	90 64 10	0,9 0,64 0,1	7 483 12 296 -
MORNE VERT La Vigie	5 747	3	0,2	7 060
SAINT PIERRE Fond Corré	155 795	198	57,3	127 823
TOTAL SCCCNO	**560 700**	**662**	**153,54**	**608 692**

** pas de valeur car absence de comptage*

Siccité des boues et destination des boues

Le tableau suivant récapitule les données de siccité de boues :

Station dépuration	Siccité Moyenne des boues	Destination des boues
BELLEFONTAINE		
Bourg	18% Centrifugeuse	Décharge Trompeuse
Fond Boucher	1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
CARBET		
Bourg	Lagune -Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
CASE PILOTE		
Maniba Bourg	14% Filtre bande / 30-50% Lits de séchage	Décharge Trompeuse
Bati Soleil	1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
FOND SAINT DENIS	1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
PRECHEUR		
Charmeuse I	30-50% Lits de séchage	Décharge Trompeuse
Charmeuse II	1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
Coquette	1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
Ecole Communale	1 % Absence d'une filière boue	Décharge Trompeuse
La Perle (démarrage juin 2009)	2 % Silo à boue	Décharge Trompeuse
MORNE VERT		
La Vigie	2 % Silo à boue	Décharge Trompeuse
SAINT PIERRE		
Fond Corré	18% Centrifugeuse / 30-50% Lits de boues (à réhabiliter)	Décharge Trompeuse

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à Fort-de-France.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, trois solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département.

Taux de charge des stations

- COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STATION	BOURG	FOND BOUCHER (LITS BACTERIENS)**
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	62%	-
DBO_5	161%	-
DCO	119%	-
MES	68%	-
NK	-	-
Pt	-	-

** L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- STATION DE Fond Boucher (salle Polyvalente)

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- COMMUNE DU CARBET

STATION	BOURG	BOUT-BOIS*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	157%	-
DBO_5	112%	-
DCO	102%	-
MES	102%	-
NK	-	-
Pt	-	-

* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE CASE-PILOTE

STATION	BOURG	BATI SOLEIL*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	49%	-
DBO_5	82%	-
DCO	63%	-
MES	82%	-
NK	43%	-
Pt	-	-

* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE FONDS-SAINT-DENIS

STATION	BOURG*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	-
DBO_5	-
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-

* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STATION	BOURG
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	152%
DBO_5	196%
DCO	165%
MES	260%
NK	-
Pt	-

- COMMUNE DU PRECHEUR – Coquette et Charmeuse 1

L'absence de dispositif de comptage ne permet pas le calcul du taux de charge.

- COMMUNE DU PRECHEUR – Charmeuse 2/ Ecole communale/ Cité Lenny

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- COMMUNE DU PRECHEUR

STATION	LA PERLE*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	-
DBO_5	-
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-

* : données non disponibles car la station n'a pas encore été intégrée au périmètre du SCCCNO (la commune du Prêcheur est maître d'ouvrage)

- COMMUNE DU MORNE-VERT

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

STATION	LA VIGIE
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	35%
DBO_5	50%
DCO	36%
MES	18%
NK	-
Pt	-

2.8.2. LA QUALITE DE L'EAU ET DES PRESTATIONS

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2011 sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous :

- **COMMUNE DE BELLEFONTAINE**

STATION	BOURG	SALLE POLYVALENTE*	LIT BACTERIEN
Nombre de bilans effectués	2	-	-
Nombre de bilans dépassant la charge de référence		-	-
ANALYSES CONFORMES			
DBO_5	2	-	-
DCO	2	-	-
MES	2	-	-
NK	2	-	-
Pt		-	-
Nombre de bilans conformes	2	-	-
% de conformité	100%	-	-

*BILAN NON REALISABLE ABSENCE DE POINT DE PRELEVEMENT

- **COMMUNE DU CARBET**

STATION	FOSSE SEPTIQUE BOUT BOIS	BOURG
Nombre de bilans effectués	-	3
Nombre de bilans dépassant la charge de référence		2
ANALYSES CONFORMES		
DBO_5	-	-
DCO	-	3
MES	-	-
NK	-	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	-	3
% de conformité	-	100%

☐ COMMUNE DE CASE-PILOTE

STATION	MANIBA	BATI SOLEIL
Nombre de bilans effectués	13	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	-	-
ANALYSES CONFORMES		
DBO_5	13	1
DCO	13	1
MES	13	1
NK	13	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	13	1
% de conformité	100%	100%

☐ COMMUNE DE FONDS-SAINT-DENIS

STATION	BOURG
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	
ANALYSES CONFORMES	
DBO_5	1
DCO	1
MES	1
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100%

❑ COMMUNE DU MORNE-VERT

STATION	LA VIGIE
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	
ANALYSES CONFORMES	
DBO_5	1
DCO	1
MES	0
NK	1
Pt	-
Nombre de bilans conformes	0
% de conformité	0%

❑ COMMUNE DE SAINT-PIERRE

STATION	Fond Corré
Nombre de bilans effectués	13
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	7
ANALYSES CONFORMES	
DBO_5	13
DCO	13
MES	13
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	13
% de conformité	100%

- COMMUNE DU PRECHEUR

STATION	La Perle	Coquette	Ecole	Charmeuse 2*	Cité solidarité*	Charmeuse 1
Nombre de bilans effectués	1	1	1	-	-	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	1	1	1	-	-	1
ANALYSES CONFORMES						
DBO_5	1	1	1	-	-	1
DCO	1	1	1	-	-	1
MES	1	1	1	-	-	1
NK	1	-	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-
Nombre de bilans conformes	1	1	1	-	-	1
% de conformité	100%	100%	100%	-	-	100%

*BILAN NON REALISABLE ABSENCE DE POINT DE PRELEVEMENT

- ***COMMUNE DE BELLEFONTAINE – Fond Boucher Salle Polyvalente et lits bactériens***

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- ***COMMUNE DE CARBET – Bout Bois***

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- ***COMMUNE DU PRECHEUR – Charmeuse 2/ Ecole communale/ Cité Lenny (SOLIDARITE)/ Cité Coquet.***

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau traitée pour le prélèvement sur la station Charmeuse 2 et Cité Lenny et pas d'accès à l'eau brute pour l'Ecole Communale.

2.8.3. BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

L'application des commentaires du tableau n°6 de l'arrêté du 22 Juin 2007 amène les conclusions suivantes :

Commune de BELLEFONTAINE :

- Station du Bourg de BELLEFONTAINE : CONFORME
- Station de Fond Boucher de BELLEFONTAINE : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE

- Station de Fond Boucher 2 de BELLEFONTAINE (Salle Polyvalente) : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE

Commune de CARBET :

- Station du Bourg du CARBET : CONFORME
- Fosse septique Bout Bois du CARBET : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE

Commune de CASE PILOTE :

- Station de CASE-PILOTE Maniba : CONFORME
- Station de Bati Soleil de CASE-PILOTE CONFORME

Commune de MORNE VERT:

- Station de La Vigie MORNE VERT : NON-CONFORME

Commune de FOND SAINT DENIS :

- Station du Bourg de FOND-SAINT-DENIS : CONFORME

Commune du PRECHEUR :

- Station de Coquette du PRECHEUR : CONFORME
- Station de Charmeuse I du PRECHEUR : CONFORME
- Station de Charmeuse II du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE
- Station Ecole Communale du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE
- Fosse septique Cité Lenny du PRECHEUR : NON CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE

Commune de SAINT PIERRE :

- Station Fond Corré de SAINT-PIERRE : CONFORME

Les seuils pris en compte issu de l'arrêté du 22 juin 2007, sauf pour les stations possédant un arrêté spécifique sont les suivants :

- **COMMUNE DE BELLEFONTAINE**

	Station du BOURG		Station de FOND BOUCHER (salle polyvalente)		Station de FOND BOUCHER (décanteur – digesteur)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO_5	25	91 %	35	60 %	35	60 %
DCO	125	84 %	-	60 %	-	60 %
MES	35	92 %	-	50 %	-	50 %
NK	15	80 %	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-

- **COMMUNE DU CARBET**

	Station du BOURG		Station de BOUT BOIS	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO_5	-	-	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	-	-	50 %
NK	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

- **COMMUNE DE CASE-PILOTE**

	Station de MANIBA		Station de BATI SOLEIL	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO_5	25	80	35	60 %
DCO	125	75	-	60 %
MES	35	90	-	50 %
NK	15	70	-	-
Pt	-	-	-	-

▫ COMMUNE DE FOND-SAINT-DENIS

	Station du BOURG	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO_5	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

▫ COMMUNE DU PRECHEUR

	Station CHARMEUSE 1		Station CHARMEUSE 2	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO_5	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

	Station COQUETTE		Station ECOLE COMMUNALE		Fosse septique CITE LENNY		Station LA PERLE	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO_5	35	60 %	35	60 %	35	60 %	25	-
DCO	-	60 %	-	60 %	-	60 %	125	-
MES	-	50 %	-	50 %	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-	-	-	-	60 %
Pt	-	-	-	-	-	-	-	-

- **COMMUNE DU MORNE-VERT**

	Station LA VIGIE	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO_5	25	80 %
DCO	125	75 %
MES	35	90 %
NK	-	60 %
Pt	-	-

- **COMMUNE DE SAINT-PIERRE**

	Station de FOND CORRE	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO_5	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

D'autre part la fréquence des prélèvements <u>après la mise en place des équipements réglementaires</u> devra être effectuée conformément au tableau suivant :

Paramètres	BELLEFONTAINE			CARBET	CASE-PILOTE		FONDS SAINT DENIS	MORNE VERT	SAINT PIERRE
	Bourg	Fond Boucher Salle polyvalente	Fond Boucher décanteur – digesteur	Bourg	Bourg	Fond Boucher Bati Soleil	Bourg	La Vigie	Fond Corré
Nombre de mesures par an									
Débit	2	1	1	1	365	1	1	1	2
MES	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DCO	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DBO_5	2	1	1	1	12	1	1	1	2
NK	-	-	-	-	4	-	-	-	-

NH_4	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO_3	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO_2	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Siccité des boues évacuées	-	-	-	-	4	-	-	-	-

Paramètres	PRECHEUR					
	Charmeuse 1	Charmeuse 2	Coquette	Ecole communale	Cité Lenny	La Perle
Nombre de mesures par an						
Débit	1	1	1	1	1	1
MES	1	1	1	1	1	1
DCO	1	1	1	1	1	1
DBO_5	1	1	1	1	1	1

2.9. Indicateurs techniques

Indicateurs de performance

IP1	Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours	
	Définition : Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite.	**100 %**

IP2	Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du délégataire	
	Définition : Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.	**0**

IP3	Réclamations (par thème de référence)	
	Définition : Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous : *Exploitation : B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs* *Travaux : C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement* *Service Relation Commerciales : D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.*	**D1 (principalement)**

IP4	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	
	Définition : Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.	**100 %**

IP5	Existence d'engagements envers le client	
	Définition : Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement - *proposition de rendez-vous sous 8 jours* - *respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus* - *intervention dans les 2 heures en cas d'urgence* - *délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours)* - *délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours.*	**100%**

IP6	Taux d'impayés 6 mois après facturation	
Définition : Montant des impayés 6 mois après facturation / total des montants facturés correspondants		
1er semestre 2011 : 100 666.63 €		4.28%
2ème semestre 2011 :		

IP7	Taux de conformité des bilans	
Définition : Ratio nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés.		Cf 2.9.2

IP8	Rendement épuratoire	
Définition : Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)…		Voir annexe

IP9	Nombre de contrôle réalisé par le délégataire	
Définition : Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'auto-surveillance prévu au contrat.		858

IP10	Production réelle de boues	
Définition : Taux annuel de la production de boues en masse (tonne de boue brute) / nombre d'abonnés.		0,186

IP11	Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux	
Définition :		Non comptabilisé : absence de débitmètre
En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis		
En réseau séparatif : volume déversé		

IP12	Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement	
	Définition : Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.	0

IP13	Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompages	
	Définition : Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.	0

IP14	Nombre de désobstructions sur réseau	
	Définition : Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.	23

IP15	Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers	
	Définition : Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)	0

IP16	Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration	
	Définition : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu :	
	- *soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...)*	
	- *soit par l'estimation suivante (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume collecté) / volume collecté*	*
	- *ou à défaut = (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume facturé assainissement) / volume facturé assainissement.*	

* Cet indicateur ne peut être suivi précisément de part l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie pour la plupart des stations.

IP17	Nombre de points noirs	
	Définition : Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an.	
	PR Coin	3
	PR autre Bord	
	Réseau Quartier Coin	

IP18	Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture

Définition : Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).	**1**

IP19 Linéaire d'hydrocurage préventif

Définition : Linéaire de réseau principal curé à titre préventif.	**6,573 km**

IP20 Nombre de branchements renouvelés

Définition : Nombre de branchements renouvelés dans l'année.	**66**

2.9.1. BRANCHEMENTS RENOUVELES

Le nombre de boite de branchement renouvelé en 2011 s'élève à 66, **POUR** un montant de : 19 034,83 Euros HT.

	REFERENCE		NOM	ADRESSE	
1	02RS	76040030	MME CHERCHEL MARIE AGNES	RUE PETIT VERSAILLES	ST PIERRE
2	02RS	76041030	MR LAGIER EDEZE	RUE PETIT VERSAILLES	ST PIERRE
3	02RS	76043030	MR PAVIUS PIERRE	RUE PETIT VERSAILLES	ST PIERRE
4	02RS	76071130	STE H L M OZANAM	RUE SAINT DE DIEU	ST PIERRE
5	02RS	76071730	MME DACLINAT LEONE	RUE SAINT DE DIEU	ST PIERRE
6	02RS	76072030	MR LIMER GERARD	RUE PETIT VERSAILLES	ST PIERRE
7	02RS	76073030	MR ULINDAH SAMSON	159 RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
8	02RS	76075031	MLE AUBERT MARIE-ROSE	RUE VICTOR HUGO (CENT	ST PIERRE
9	02RS	76076030	MR BOULANGERIE GONIER	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
10	02RS	76077130	MR JACQUENS ALEX	145 RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
11	02RS	76077331	MME MIROBOSCH BEATRICE	145-147 RUE VICTOR HU	ST PIERRE
12	02RS	76078030	MR RAYMOND EMMANUEL	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
13	02RS	76082031	CREDIT AGRICOLE	131, RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
14	02RS	76214031	NORD PRO SARL	59 RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
15	02RS	76215030	MR GRITTE PIERRE	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
16	02RS	76216030	MME LARADE LILIANE	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
17	02RS	76218030	ETS CANTINE DE GARCONS ST	CANTINE RUE VICTOR HU	ST PIERRE
18	02RS	76227731	MME CATAYEE JEANNE PAULE	RUELLE SORBET	ST PIERRE
19	02RS	76227830	MR PIERRE-CHARLES YVES	RUE PERRINON	ST PIERRE
20	02RS	76228730	MME NOBOURG JEANNE	59 RUE PERRINON	ST PIERRE
21	02RS	76229330	STE SOCIETE LE PROGRES	RUE PERRINON	ST PIERRE
22	02RS	76230530	MME MARTIAL AGNES	RUE PERRINON	ST PIERRE
23	02RS	76230830	AMABLE Léonce	RUE PERRINON	ST PIERRE
24	02RS	76232333	MR/MME CYRILLE AIME	RUE PERRINON	ST PIERRE
25	02RS	76232630	MR PHEDRE PIERRE	RUE PERRINON	ST PIERRE
26	02RS	76233230	MME MONTABORD SUZETTE	RUE PERRINON	ST PIERRE
27	02RS	76233530	MR RAMASSAMY Josephe	RUE PERRINON	ST PIERRE
28	02RS	75321030	MME DIPANOT YVONNE	20, CITE VIEUX LYCEE	ST PIERRE
29	02RS	75727030	MME THUMEREL EVELYNE	RUE GENERAL DE GAULLE	ST PIERRE
30	02RS	75845930	C G S S	RUE DE LA BANQUE	ST PIERRE
31	02RS	75846030	COMMUNE DE SAINT PIERRE	BAT ADMISTRATIF RUE D	ST PIERRE
32	02RS	75878031	MR OZIER LAFONTAINE GERARD	RUE GOUVERNEUR PONTON	ST PIERRE
33	02RS	75880031	SALLERON MARIE THERESE	RUE GOUVERNEUR PONTON	ST PIERRE
34	02RS	75882030	MME SALLERON MARIE-THERESE	16 RUE GOUVERNEUR PON	ST PIERRE
35	02RS	75884030	MME FERRATY PAULETTE HTIER	ANGLE RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
36	02RS	75900030	ENT AMBULANCES MARTIN	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
37	02RS	75903030	MME BOULANGE DOROTHE	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
38	02RS	75904030	MME GALLET CLOTILDE	RUE PETIT VERSAILLES	ST PIERRE
39	02RS	75905030	MME DESPROL HENRIETTE	RUE PETIT VERSAILLES	ST PIERRE
40	02RS	75906030	MR MONCOQ VALENTIN	RUE PETIT VERSAILLES	ST PIERRE
41	02RS	75908030	MR MONTABORD SEVILE	RUE PETIT VERSAILLES	ST PIERRE
42	02RS	76256031	IN. FO. DEC	RUE DE L'IMPERATRICE	ST PIERRE
43	02RS	76259031	IN.FO.DE.C	RUE DE L'IMPERATRICE	ST PIERRE
44	02RS	76260030	ENT L'AUXILIAIRE (GERANT	RUE DE L'IMPERATRICE	ST PIERRE
45	02RS	76261032	INFODEC	RUE VICTOR HUGO (LOG	ST PIERRE
46	02RS	76262032	MR JEAN ROSALIE LEBRUN	56 RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE

47	02RS	76263030	MR MAC GEORGES AUBIN	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
48	02RS	76264031	MR DUCLOZEIL LEVEQUE	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
49	02RS	76267030	MR ESTRIPEAUT GUY	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
50	02RS	76268133	MR LECURIEUX-LAFAYETTE Daniel	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
51	02RS	76269030	MR LECURIEUX-LAFAYETTE LUC	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
52	02RS	76271032	CLOVEL Raymond	88 RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
53	02RS	76272030	MR PAMPHILE RAPHAEL	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
54	02RS	76273030	MME MARIE-OLIVE JENNY	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
55	02RS	76275030	MME MARIE-OLIVE JENNY	ANGLE RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
56	02RS	76276030	MR LOUISON-FRANCOIS JEAN	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
57	02RS	76277030	COMMUNE DE SAINT PIERRE	CENTRE D'INFORMAT PLA	ST PIERRE
58	02RS	76292030	MR ELOI-BLEZES LEONIDAS	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
59	02RS	76292130	STE MARINA PIZZERIA GERANT	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
60	02RS	76293030	MR ANDRE ERNEST	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
61	02RS	76294030	MR LASTEL JEAN	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
62	02RS	76295030	MR LASTEL JEAN	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
63	02RS	76296030	MR REIBEC CLEMIR	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
64	02RS	76297033	MME OLIVARIUS MARIE-THERES	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
65	02RS	76297134	Mme EUGENE Hortense	RUE VICTOR HUGO	ST PIERRE
66	02RC	75141030	Mme DUMONT JOACHIM Jacqueline	RUE DARISTE	CARBET

2.9.2. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE :

La liste des opérations de renouvellement réalisées sur le fond de renouvellement au cours de l'exercice 2011 est présentée ci-dessous :

SITE	INSTALLATION	DATE DE MISE A DISPOSITION	DATE CHANTIER	MONTANT en €
STEP MANIBA	Enregistreurs	01/2001	10/2011	4 829,13 €
STEP Cité LENNY	Clôture	01/2005	11/2011	1 406,00 €
STEP Charmeuse	Clôture	01/2005	11/2011	4 150,00 €
STEP Fond Coré	Variateur	01/2005	11/2011	1 141,44 €
PR Autre bord	2 pompes 3085	07/2005	10/2011	2 725,69 €
PR Mairie Bellefontaine	2 pompes 31 27	07/2006	10/2011	6 709,40 €
PR Dispensaire	2 pompes 3127	07/2005	10/2011	5 395,38 €
PR Marche	2 pompes ABS remplacé par Flygt 3085	07/2005	10/2011	2 269,72 €
STEP Maniba	Pompe Eau brute n°2 KRT 100	01/2001	10/2011	8 258,00 €
PR Marché	Cloture rigide	07/2005	11/2011	6 023,00 €
STEP Maniba	Débitmetre eb	01/2001	01/2011	1 154,10 €
			TOTAL :	44 061,86 €

2.9.3. RENOUVELLEMENT RESEAU :

Aucune opération de renouvellement de réseau existant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2011 par le SCCCNO

2.10. AUTRES TRAVAUX

2.10. AUTRES TRAVAUX

Entretien et Maintenance

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR POSTE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION**

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les installations poste de refoulement et station d'épurations sont consultables en annexe.

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR RESEAU**

BELLEFONTAINE						
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	4	5	-	1	4	5
Curage (ml)	610	690	480	560	1 165	1 224
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-
CASE PILOTE						
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	9	8	20	22	5	5
Curage (ml)	1 006	1 303	3 335	1 285	990	1 104
Réparation regards (u)	-	-	2	3	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	4	3	2	1
CARBET						
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	14	3	11	11	16	8
Curage (ml)	2 652	3 701	4 271	1 470	1 982	3 041
Réparation regards (u)	16	1	1	1	4	1
Casse sur réseau (u)	1	-	2	1	-	-
FOND SAINT DENIS						
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-
PRECHEUR						
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	1	2	-	-	1	-
Curage (ml)	750	910	-	-	50	1 155
Réparation regards (u)	-	-	-	-	1	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-

MORNE VERT						
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	-	1	-	-	1	-
Curage (ml)	180	20	-	-	20	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-
SAINT PIERRE						
Type d'intervention	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Désobstruction (u)	9	10	5	8	8	5
Curage (ml)	550	1 160	705	1 036	1 036	1 156
Réparation regards (u)	1	2	-	1	1	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-

2.10.1. BRANCHEMENTS NEUFS

2 branchements neufs ont été réalisés en 2011 pour un montant total de 5289 Euros HT.

La liste détaillée est jointe en annexe.

2.10.2. DIAGNOSTIC DE RESEAU

Les opérations contractuelles de diagnostic de réseau réalisées sur l'exercice 2011 sont présentées ci-dessous

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
04/04/2011	ITV	20110033	BELLEFONTAINE	RN2 (réseau amont PR)	256	2132
11/07/2011	ITV	20110059	BELLEFONTAINE	CITE COROSSOL	8	67
26/07/2011	ITV	20110062	BELLEFONTAINE	FOND BOUCHER	40	333
19/09/2011	ITV	20110077	BELLEFONTAINE	FOND BOUCHER	424,5	3536
19/12/2011	ITV	20110100	CARBET	EU RN2	450	3749
TOTAL					**1 178**	**9 817**

Les opérations contractuelles de diagnostic de réseau réalisées depuis 2005 et ayant pour but la réduction des entrées d'eaux parasites dans le réseau de collecte sont présentées ci-dessous.

Synthèse des investigations réalisées depuis 2005 :

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
30/06/2005	ITV	20050031	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	333	2 775
28/07/2005	ITV	20050037	BELLEFONTAINE	Réseau EU La poste	17	142
14/11/2005	FUMIGENE	--	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo / ANJOU/Orange/Clavius Marius)	780	1950
16/01/2007	ITV	20070002	SAINT PIERRE	Rue Gabriel Péri Bourg	584	4867
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Le coin section 1	118	983
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Lot Fromager	28	233
15/12/2007	ITV	20070069	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	17	142
20/10/2008	ITV	20080084	CASE PILOTE	Lot Choiseul	205	1708
24/11/2008	ITV	20080096	CASE PILOTE	Lot Choiseul	121	1008
12/04/2010	ITV	20100037	CARBET	Impasse des Bleuets	71.2	593
23/08/2010	ITV	20100074	CARBET	Route des Pitons	4.4	37
23/12/2010	ITV	20100108	SAINT PIERRE	Rue Marius Clavius	3.3	27.5
04/04/2011	ITV	20110033	BELLEFONTAINE	RN2 (réseau amont PR)	256	2132
11/07/2011	ITV	20110059	BELLEFONTAINE	Cité Corossol	8	67
26/07/2011	ITV	20110062	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	40	333
19/09/2011	ITV	20110077	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	424,5	3536
19/12/2011	ITV	20110100	CARBET	EU RN2	450	3749
TOTAL						**21 480**

Le montant valorisé de ces investigations conformément aux obligations contractuelles définies s'élève à : **21 480 € HT.**

2.10.3. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES

4 731 contrôles de branchement ont été réalisés depuis 2005.

2.10.4. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Aucune installation nouvelle n'a intégré le patrimoine du SCCCNO à la date du 31/12/2011.

Il convient cependant d'étudier en partenariat avec le SCCCNO et la DDAF, la situation administrative des installations suivantes figurant ou pas à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

La STEP et le PR Anse Belleville au PRECHEUR : Ces deux ouvrages sont présents dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine du SCCCNO. Toutefois, ils sont propriété de la CCNM.
Aussi, la SME est toujours dans l'attente de la rétrocession de ces ouvrages entre la CCNM et le SCCCNO. Compte tenu que ces installations ne sont pas aujourd'hui propriété du SCCCNO, la SME est dans l'impossibilité de les exploiter dans le cadre du contrat d'affermage en assainissement en vigueur entre le SCCNO et la SME. Il devient urgent que la régularisation administrative se fasse au plus tôt car les ouvrages ne sont actuellement pas exploités.

La STEP Préville au PRECHEUR : Cette installation présente dans l'inventaire contractuel sommaire du patrimoine du SCCCNO a été réalisée au cours de l'année 2008. Toutefois, elle appartient la commune du Prêcheur et le transfert de propriété au SCCCNO n'est toujours pas finalisé à fin 2011.
La commune et le SCCNO ont demandé à la SME d'exploiter l'ouvrage dès le début de l'année 2009.
Cependant, la SME a dû interrompre cette exploitation en août 2011 en l'absence de cadre contractuel définissant les conditions d'intervention car cet ouvrage n'est pas officiellement dans le contrat d'affermage en assainissement en vigueur entre le SCCNO et la SME. Une mise en demeure de la DEAL a été adressée à la commune du Prêcheur en septembre 2011 afin que ce dossier soit régularisé au plus tôt.

Le PR THIEUBERT au CARBET : Ces travaux à l'initiative du SCCCNO n'ont à ce jour pas été achevés. L'installation partiellement équipée et n'étant pas en état de fonctionnement est à l'arrêt. Il convient à ce titre que le SCCCNO transmette les directives écrites à la SME concernant l'exploitation du site.

Le PR AQUALAND au CARBET : La rétrocession de cette installation à l'initiative de la CCNM n'a pas à ce jour été actée par le SCCCNO. Il est donc nécessaire de définir en partenariat avec la CCNM, le SCCCNO et la SME les modalités de prise en charge de cette installation actuellement à l'arrêt et sans entretien générant une pollution dans le milieu naturel.

2.11. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE

2.11.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS

2.11.1.1. BELLEFONTAINE Bourg

2.11.1.1.1. Réseaux eaux usées

- **Le réseau côté Corossol**

Il a été étendu en 1994. A ce jour, la majorité des riverains n'est pas raccordée à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau qui présente de nombreuses non conformités engendrant la présence d'eaux parasites importantes :

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon la sécurité est de mise. Il conviendrait de les remplacer.

- **Cheval blanc :**

Un diagnostic réseau devra être effectué sur le collecteur depuis le quartier Cheval Blanc jusqu'à la station d'épuration car la SME constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

2.11.1.1.2. Postes de refoulement

Poste du Bourg

Dans le cadre des études sur la fiabilité des projets immobiliers au quartier Fond Capot, il conviendrait de vérifier le dimensionnement des postes assurant le transfert des effluents à la station du Bourg.

Le poste n'est pas équipé de trop plein.

Coût à définir

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.
Un projet d'équipements de 10 PR et d'une step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Poste de Cheval Blanc

La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.
La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

La potence existante ne permet pas de lever les pompes en toute sécurité, son remplacement devra être envisagé.
Coût estimé par la SME : 1 k€

La réfection de la clôture du poste et un muret devront être réalisés sur une dizaine de mètre.
Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Ce poste n'est pas équipé de système de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.
Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Un panier dégrilleur provisoire a été mis en place par la SME pour retenir les différents déchets du réseau et permettre de limiter les dysfonctionnements du poste. Un panier définitif est à mettre en place.

Coût estimé par la SME : 2 k€

2.11.1.1.3. Station de traitement d'eaux usées

L'ancienne station d'épuration était vétuste et en surcharge hydraulique et organique. Il convenait donc la mettre aux normes et de réaliser son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont été achevés au cours du 1er semestre 2010.

Les ouvrages comprennent :

Filière eau :

- prétraitement par tamisage ;
- turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;

- clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- centrifugeuse fixe.

Ces travaux ont été complétés en 2011 par la mise en place d'un traitement des odeurs sur la filière boue dans le cadre d'un marché de travaux de la SME suite à un appel d'offres.

Le débitmètre et la sonde redox sont hors service depuis près de 2 ans. Ces éléments sont indispensables pour, d'une part le bon fonctionnement de la station et d'autre part, permettre un asservissement des bilans 24h au débit. Cela a pour conséquence une non-conformité du point de vue règlementaire. De plus en l'absence de données précise de charge reçue par l'ouvrage, il sera très difficile d'étudier de nouveaux raccordements.

Un devis a été transmis par la SME en février 2011 pour le remplacement de ces équipements et nous sommes toujours dans l'attente de la décision du SCCCNO.

2.11.1.2. BELLEFONTAINE Fond Boucher

2.11.1.2.1. Réseau eaux usées

- **Fond boucher**

Le réseau gravitaire du lit bactérien est difficilement exploitable car il passe en domaine privé et sous les maisons. Il collecte en temps de pluies une grande quantité d'eaux parasites. Un diagnostic complet du réseau devra être effectué. La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

2.11.1.2.2. Stations de traitement d'eaux usées

- **Salle Polyvalente**

La station traite les effluents de la salle polyvalente. Elle n'est alimentée en eaux usées que pendant la période de Pâques.
Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

- **Décanteur digesteur**

La station traite les effluents du lotissement voisin. Le réseau attenant à cette station présente d'importantes non-conformités :

- regards non étanches ;
- branchement d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration. De plus ce réseau passe en propriété privée, la SME a de grandes difficultés à intervenir lors des obstructions ou du contrôle du réseau.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

Conformément à l'arrêté du 22/06/07, cette station devrait disposer à partir du 31 décembre 2005 de 2 points de prélèvement facilement accessibles et d'un canal de mesure de débit pouvant être muni d'un déversoir.

2.11.1.3. CARBET Bourg

2.11.1.3.1. Réseau

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.
Une partie du réseau de Fond Savane est sous dimensionnée, avec un diamètre de 160, l'évacuation des eaux ne se fait pas normalement et par temps de pluie les effluents se déversent chez un riverain.
Une inspection télévisée sur l'ensemble du réseau de la plage du Coin ainsi que sur les quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie. Sera programmée afin de définir les travaux à réaliser.

Le réseau de Fond Capot reçoit du sable et gravats, de l'huile de vidange, des restes de bétails, des pièces mécaniques etc. Il conviendrait au syndicat d'informer et d'éduquer les riverains de telle sorte que le réseau ne puisse subir de telles agressions.

Il existe de nombreux points noirs sur le réseau :

- Réseau du quartier Fond Capot,
- Réseau du quartier Coin coté plage,
- Réseau entre le restaurant l'Imprévu et le poste du coin
- Réseau du quartier Morne Savane,
- Bassin versant du poste de dispensaire.

2.11.1.3.2. Postes de refoulement

Poste Fond Capot



Poste de Fond Capot

Des arrivées importantes d'eaux parasites d'origine pluviales sont constatées sur le poste. Un diagnostic du réseau en amont devrait être réalisé.

Le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée sans que l'exutoire ne crée de nuisance.
Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.
Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il n'existe pas de portail sur ce poste. Celui-ci permettrait d'éviter l'accès à toutes personnes étrangères.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Poste Coin



Poste du Coin

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'Imprévu ont été constatés.

Coût estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.
Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

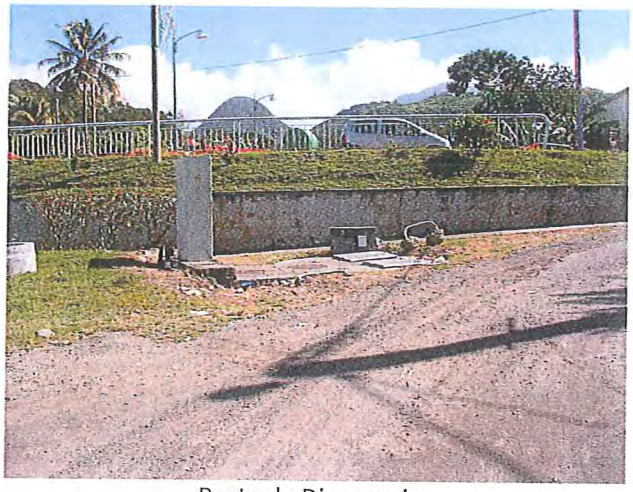
Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

Coût estimé par la SME 4 k€

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré l'intervention mensuel du camion hydro cureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

Poste Dispensaire



Poste du Dispensaire

Une quantité importante d'eaux parasites provoque des dysfonctionnements fréquents. Il serait souhaitable d'établir un diagnostic complet du réseau se déversant dans ce poste (en particuliers Morne-Savane, Route des Pitons).

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 en aval d'un 200, il convient au syndicat de remplacer cette portion par du 200 pvc.

La canalisation de trop plein, mise en place en fin d'année 2008 par le SCCCNO sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.
Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€
Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le poste n'est pas équipé de dispositif de levage des pompes.

Poste Marché



Poste du Marché

Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain.
La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.
Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Le comptage électrique est défectueux depuis plusieurs mois et son remplacement a été demandé à EDF.

Poste Fromager

Le réseau de refoulement traversant un terrain privé a fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour le Syndicat d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.
Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

2.11.1.3.3. Station de traitement d'eaux usées

> Réhabilitation de la station

Compte tenu de la distance importante entre le lagunage et l'emplacement de la future station intercommunale Prêcheur/St Pierre, qui serait à terme située sur la commune du Prêcheur, il est souhaitable d'étudier l'amélioration et le renforcement de la station actuelle en fonction l'évolution de la population.
Une 1ère étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux.
Elle a été remise au SCCCNO par courrier en date du 9 juillet 2009.

L'objectif a été de réutiliser les ouvrages existants pour limiter les investissements et réaliser une unité de dépollution capable de durer 10 à 15 ans.
La filière suggérée pourrait comprendre la mise en place des équipements suivants en complément des ouvrages actuels : un tamisage en entrée, un lit bactérien, un canal de comptage et des équipements électriques associés.
La capacité nominale de l'ouvrage serait de 4 000 EH, sous réserve de réaliser une campagne longue durée afin de connaître précisément la charge actuelle et d'y ajouter les évolutions futures à moyen terme. Son coût est estimé à 1,8 millions d'euro HT.

Cette étude a été actualisée par SME en 2011 (montant de 1,9 millions d'euros HT) et le SCCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

2.11.1.4. CARBET Bout bois

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.
Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.
Coût à définir par la SME

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO.
Coût défini par la SME : 3 k€

De plus il n'existe pas d'accès permettant d'arriver à la station, en effet la mise en place d'une voie bétonnée ou d'un escalier permettrait de limiter le risque d'accident surtout par temps de pluie.

2.11.1.5. CASE PILOTE Bourg

2.11.1.5.1. Réseaux

Réseaux bord de mer

Suite aux travaux entrepris par la municipalité de Case Pilote, le réseau gravitaire reliant les postes Port et Autre bord a subi des dommages. On observe maintenant une infiltration d'eau parasite qui génère des dysfonctionnements au niveau du poste Autre bord. Un diagnostic du réseau en amont devrait être réalisé en 2012.

Réseaux Route Nationale

Le réseau gravitaire sur la Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.
La DDE gestionnaire du projet de réhabilitation, s'oriente vers le changement d'un linéaire important des réseaux Eaux Usées et Pluviales du fait de l'incompatibilité des fils d'eaux actuels.

Lotissement Cité Maniba

Un réseau d'assainissement en cours de réalisation se trouvant près de la station du MANIBA reçoit déjà des eaux usées. La présence importante de bouchons, de gravats et de tampons défectueux sur ce réseau provoque des nuisances importantes avant même leur intégration au réseau public.
Une action conjointe Mairie-S.M.E avait été engagée afin de sensibiliser les riverains pour que les raccordements soient effectués conformément aux normes en vigueur.

Quartier CHOISEUL

La présence de gravats est souvent constatée par la SME, une inspection télévisée et des tests à la fumée devront être réalisés. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra de les remplacer avant tout diagnostique (ITV ou test fumée).

Quartier Batterie

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible par camion hydro cureur. Un diagnostic devrait être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

De nombreux regards restent introuvables et certains tronçons du réseau sont sous dimensionnés. Le réseau attenant au PR Petit Fourneau est perméable, en effet ce dernier reçoit beaucoup d'eau parasite, la canalisation en amiante ciment se dégrade fortement, de nombreux bouchons ont été causés par le vieillissement des canalisations.

2.11.1.5.2. Poste de refoulement

Poste du Port

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.
Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.
Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

L'abri de l'armoire électrique a été vandalisé courant 2008, avec tous qui incombent, notamment le manque de sécurité car l'armoire se trouve à la vue de quiconque et là le risque d'accident est très élevé. Une proposition de fermeture a été transmise au SCCCNO en septembre 2008.

Après l'aménagement du bord de mer, ce poste se retrouve maintenant au milieu de la chaussée. Les interventions sur ce dernier présentent désormais un risque pour la sécurité des agents. Il conviendrait pour la Collectivité d'étudier la faisabilité du déplacement du poste.

Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.
Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.
Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO pour des raisons de sécurité.
Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 station (Maniba) a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

2.11.1.5.3. Stations de traitement d'eaux usées

Un auvent permettant de protéger contre la pluie l'aire de stockage de la benne à boue facilitera la déshydratation des boues.

Coût estimé par la SME : 4 k€

Les postes eau brute et eau traitée et le dégraisseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

L'arrêté d'autorisation de la station prévoit des contrôles de l'état de l'émissaire et du milieu naturel à proximité du point de rejet en mer selon différentes fréquences et paramètres. A ce jour, aucun de ces contrôles n'a été réalisé et il est souhaitable que le SCCCNO se mettre en conformité réglementaire sur le sujet dans les meilleurs délais.

La chaîne de la bouée permettant de signaler la présence de l'émissaire en mer s'est rompue. La bouée se trouve actuellement dans le port de Case Pilote. Il est souhaitable que le SCCCNO statue sur le devenir de cette bouée (a priori, bouée non imposée par les Services du Domaine Maritime) et la fasse réparer si elle doit être conservée.

2.11.1.6. CASE PILOTE Fond Boucher

2.11.1.6.1. Réseaux eaux usées

Sur ce réseau attenant à la station, aucune boîte de branchement n'est visible.
Il conviendra dans les plus brefs délais, de transmettre le plan du réseau à la SME pour réaliser une recherche de ces boîtes et en faire le diagnostic leur état.

2.11.1.6.2. Station de traitement d'eaux usées

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.
Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

2.11.1.7. FOND SAINT DENIS

2.11.1.7.1. Station d'épuration

La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique.
La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre – Fond Corré qui possède une filière boue (silo avec filtre drainant et centrifugeuse).

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

2.11.1.8. PRECHEUR

2.11.1.8.1. Station d'épuration Charmeuse 1

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Les capots des 2 bassins non solidaires sont abîmés par le soleil.
Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Les passerelles des deux bassins ne permettent pas d'intervenir sur les équipements en toute sécurité.
Coût estimé par la SME : 9 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant par la même la clôture et un bout de lit de séchage.
Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 11 k€

2.11.1.8.2. Station d'épuration Charmeuse 2

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant une partie de la clôture et créé un affaissement de la station. Une réunion a eu lieu sur site en présence de la commune du Prêcheur, du SCCCNO, de la DAF et de la SME début 2006 et il a été évoqué le remplacement à court terme de l'ouvrage par un poste de refoulement amenant les eaux vers Charmeuse 1

2.11.1.8.3. Station épuration Citée Coquet

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.
La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME 1,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier cité Pohie et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 18,5 k€

2.11.1.8.4. Station Ecole communale

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

2.11.1.8.5. Station Citée solidarité

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité

inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

2.11.1.9. SAINT PIERRE Bourg

2.11.1.9.1. Réseaux eaux usées

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que:

- les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- de nombreux clients raccordables sont non raccordés
- plusieurs raccordements sont non-conformes.

2.11.1.9.2. Postes de refoulement

Poste du Bourg

Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Péri.
La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

Coût à définir

Poste Galère

Il est nécessaire de ménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.
La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Poste Roxelane

Le poste a été transféré, avec la mise en place de système de sécurité notamment des grilles antichute, un système de télésurveillance, et d'une vanne pour isoler le poste du réseau.

2.11.1.9.3. Station de traitement d'eaux usées

L'ancienne station d'épuration était vétuste et ne disposait pas de filière boue adaptée.
Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont été achevés au cours du 1er semestre 2010.

Ces travaux permettront au SCCCNO d'avoir un outil épuratoire pour quelques années et de finaliser leur réflexion en vue de la réalisation d'une nouvelle installation sur un autre terrain ou sur le site actuel.

Les travaux ont consisté à :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydro éjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures

- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

La volonté de la collectivité de renforcer son potentiel épuratoire peut trouver une solution à hauteur de 3 500 EH contre les 1 900 EH actuels, avec la réhabilitation/ extension de la station d'épuration existante.

Une 1ère étude de faisabilité a été réalisée par la SME avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux. Elle a été transmise au SCCCNO en 2009.
L'étude a été faite en utilisant le terrain actuel qui est limité, ce qui a obligé à avoir recours à la technique de séparation par membranes d'ultrafiltration.

L'investissement correspondant à ces travaux était évalué à environ 1,3 millions d'euro HT.

Une 2ème étude a été réalisée par la SME en 2011 (montant de 2,4 millions d'euros HT) avec l'hypothèse de l'agrandissement du terrain que prévoit le SCCCNO (achat des parcelles voisines).
Le SCCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

Toutefois, la détermination de la charge à prévoir pour l'installation future ne pourra se faire qu'après :
- une campagne longue durée (6 mois minimum) de mesure de la charge hydraulique et organique actuelle permettant de connaître précisément ce qui arrive à la station aujourd'hui ;
- une estimation la plus précise possible des évolutions de la population de la commune à moyen terme devant rejeter ses eaux usées dans cette installation.

Dans le cas où la charge à traiter devait dépasser la limite des 3 500 EH étudiés dans le dernier projet, il sera alors nécessaire d'envisager un aménagement plus important du site avec notamment la création d'une file eau (bassin d'aération et clarificateur) et d'une centrifugeuse supplémentaire s.

Par ailleurs, compte tenu des problèmes d'odeurs générés par la filière boue installée en 2010, il conviendrait de mettre en œuvre une unité de désodorisation similaire à ce qui a été réalisé sur la station de Bellefontaine.

2.11.2. SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCCNO
TOUTES LES COMMUNES		Mettre en place la télésurveillance sur les PR et stations d'épuration (projet déjà transmis par la SME au SCCCNO)
BELLEFONTAINE	Corossol	Nombreuses non conformités réseau : regards fissurés, couvercle en béton non étanches et très lourds
	Cheval Blanc	Diagnostic réseau à réaliser
	Step Bourg	Remplacement du débitmètre et de la sonde redox.
	PR du Bourg	Mise en place d'un système anti-chute
	Fond Boucher	Diagnostic à réaliser du réseau gravitaire en amont step
CARBET	Plage	Remplacer des tampons de regards non étanches
	Fond Savane	Remplacer une partie du réseau
	PR Fond Capot	Mettre en place un portail
	PR Poste Coin	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Dispensaire	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Fromager	Mettre en place un système anti-chute
	Step (lagune)	Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement
	Step Bout Bois	Mettre en œuvre un accès par voie bétonnée
CASE PILOTE	Quartier Choiseul	Remplacer des tampons en béton très lourd
	PR du Port	Mettre un clapet anti-retour sur le trop-plein
	PR Petit Fourneau	Mettre en place une clôture
	Step de Maniba	Mettre en place un auvent pour la benne à boue et réparer la clôture
	Step de Fond Boucher	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement et modifier le système d'aération
PRECHEUR	Step	Création d'une nouvelle unité et suppression des mini-steps
	Step Charmeuse 1	Aménager des points de prélèvement, sécuriser les passerelles des 2 bassins et réparer la clôture et le lit de séchage suite au glissement de terrain
	Step Charmeuse	Aménager des points de prélèvement et réparer la

	2	clôture suite au glissement de terrain
	Step Coquet	Aménager des points de prélèvement
	Step Ecole communale	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step Cité Solidarité	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
ST PIERRE	Réseau	Réaliser les travaux sur les tampons et les tronçons Rte Nationale et rue Victor Hugo suite à diagnostic fait par SME
		Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement

2.11.2.1. *Télésurveillance des sites*

La SME a proposé au SCCCNO en novembre 2006, un projet d'équipement de 10 postes de refoulement et une station épuration (Step Maniba).

La mise en place d'une télésurveillance permettra au travers des alarmes et des informations de fonctionnement des ouvrages :

- une plus grande rapidité d'intervention en cas de panne ;
- une sécurité de fonctionnement des installations par un suivi journalier et des bilans hebdomadaires/ mensuels ;
- une aide à la maintenance ;
- une meilleure identification et quantification des eaux parasites.

A la lumière de deux incidents survenus sur le poste entrée eaux brutes de la station de Maniba (06/10/2009 et 02/03/2010), il devient urgent de mettre en œuvre ces équipements afin de garantir une meilleure réactivité en cas de dysfonctionnement des ouvrages télésurveillés.

2.11.2.2. *Schéma Directeur d'Assainissement*

Le Schéma Directeur Assainissement lancé par le SCCCNO en 2007 a été terminé en 2008.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des différents types de rejet sur ces milieux ;
- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les dysfonctionnements ;
- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel ;
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existant sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif ;
- proposer pour l'ensemble du syndicat **un schéma directeur d'assainissement** intégrant les

perspectives de développement, PLU... et respectant la réglementation en vigueur.

Il convient cependant de noter que cette étude doit être validée par le Conseil Syndical, afin de statuer sur les orientations définitives données au service de collecte et de traitement des eaux usées. La SME reste en attente des conclusions.

2.12. Evolution de la réglementation

SERVICES PUBLICS

POSSIBILITE D'UNE TAXE POUR FINANCER LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

> Décret 2011-815 du 6 juillet 2011 relatif à la taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines

RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES PME

> Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, art. 37

AIDES AUX USAGERS DE L'EAU EN DIFFICULTÉS

> Loi n°2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement (JORF n°0032 du 8 février 2011 p. 2472)

1/ Nouvelle possibilité de subvention au FSL : A partir du 1er janvier 2012, les services publics d'eau et d'assainissement peuvent attribuer une subvention au fonds de solidarité pour le logement (FSL), pour contribuer au financement des aides attribuées aux personnes se trouvant dans l'impossibilité de payer leur facture d'eau ou les charges collectives afférentes. Cette subvention est plafonnée à 0,5 % des montants hors taxes des redevances d'eau ou d'assainissement perçues. Une convention doit être passée avec le gestionnaire du FSL pour encadrer le versement de cette subvention.

Cette disposition complète la possibilité déjà existante pour les gestionnaires d'eau et d'assainissement de contribuer au FSL, selon des modalités fixées dans une convention à passer avec le département (art. 6-3 de la loi °90-449 du 31 mai 1990). Cependant, cette contribution prend généralement la forme d'abandons de créances, qui ne peuvent bénéficier qu'aux logements comportant une individualisation de la fourniture en eau.

La nouvelle loi permet d'élargir les aides au paiement des charges des logements collectifs. Elle permet également expressément de financer la subvention au FSL par les redevances d'eau et d'assainissement.

2/ Information du maire et du centre d'action sociale : La demande d'aide est notifiée par le gestionnaire du fonds au maire et au centre communal ou intercommunal d'action sociale. Ceux-ci peuvent communiquer au gestionnaire du fonds toute information en leur possession susceptible d'éclairer ce dernier sur les difficultés rencontrées par le demandeur.

STATIONS D'EPURATION

STATIONS D'EPURATION ET MICROPOLLUANTS : MODALITES DE MISE EN PLACE D'UNE SURVEILLANCE DES EAUX REJETEES

> Circulaire du 29/09/2010 relative à la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées au milieu naturel par les stations de traitement des eaux usées (BO MEDDTL du 25/11/2010)

Les STEP sont désormais visées :

> Seules sont concernées les STEP domestiques relevant de la rubrique 2.1.1.0 de la nomenclature Eau : le maître d'ouvrage de la STEP devra procéder ou faire procéder à la surveillance des substances inscrites sur une liste pendant un an (surveillance initiale) puis à l'issue d'un rapport, procéder à la surveillance régulière des substances considérées comme significatives car dépassant un certain seuil (inscrit dans la circulaire).
> Les arrêtés d'autorisation préfectoraux seront modifiés en ce sens pour intégrer cette surveillance : il est possible, lors de la transmission du projet d'arrêté préfectoral, de motiver le refus de suivre une substance par des résultats de mesures passées démontrant qu'elle n'existe pas dans les rejets.
> 2 campagnes :
. les STEP > ou = à 6000 kg de DBO5/j : lancement en janvier 2011
. les STEP > ou = à 600 kg de DBO5/j et < à 6000 kg de DBO5/j : lancement en janvier 2012
> Les prescriptions techniques de prélèvement, de mesures et d'analyses sont fixées par la circulaire. Il n'est pas possible d'utiliser les dispositifs de prélèvements existants dans le cadre de l'auto-surveillance pour le suivi de ces substances pour des risques de contamination. Les laboratoires doivent être sur une liste de l'INERIS et agréés.
> Enfin, si cette donnée ne figure pas dans l'arrêté d'autorisation, un débit mensuel d'étiage de fréquence quinquennale sèche peut être définie (QMNA5) ou par défaut un débit d'étiage de référence au milieu récepteur estimant le QMNA afin de permettre au bout de 1 an l'arbitrage entre les substances significatives et les autres.

DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

MODALITÉS DE TRANSMISSION DU FICHIER DES ABONNÉS PAR LE DÉLÉGATAIRE

> Décret n° 2011-1907 du 20 décembre 2011 fixant les modalités applicables à la transmission par le délégataire au délégant des supports techniques nécessaires pour la facturation de l'eau

TRAVAIL DISSIMULÉ : OBLIGATION D'UN ARTICLE SUR LES SANCTIONS DANS LES MARCHÉS PUBLICS ET DSP

> Article L. 8222-6 du code du travail modifié par la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

MARCHES PUBLICS

RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

> Décret n°2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique

Un décret paru en août 2011 permet :
> la possibilité de présenter des variantes sans offre de base (sauf mention contraire dans le dossier de consultation).
> l'introduction de contrats globaux de performance pouvant associer conception, réalisation et exploitation/maintenance sans allotissement, et avec une rémunération à la performance.

DISPENSE DE PROCÉDURE POUR LES ACHATS INFÉRIEURS À 15 000 € HT

> Décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics

Pour leurs achats de fournitures, services ou travaux, les collectivités peuvent maintenant traiter directement avec une entreprise sans mise en concurrence en dessous de 15 000 € HT. Cette dispense

de procédure ne doit toutefois pas conduire à des abus, notamment par la contractualisation systématique avec un même prestataire (art. 28 du code des marchés publics).
Pour rappel, ce seuil de dispense de procédure avait été relevé de 4 000 à 20 000 € HT par le décret du 19 décembre 2008. Mais le seuil de 20 000 € HT avait été annulé par l'arrêt "Perez" du Conseil d'Etat du 10 février 2010 et était revenu depuis à 4000 € HT.
En ce qui concerne les achats pour lesquels les collectivités ont la qualité d'entité adjudicatrice (ou opérateur de réseaux), notamment les achats relatifs à l'eau potable, le seuil de dispense de procédure établi à 20 000 € HT par le décret du 19 décembre 2008 n'a pas été modifié.
Les dispositions du décret sont applicables à partir du 12 décembre 2011, à l'exclusion des contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication antérieurement à cette date.

SEUILS EUROPÉENS DE PROCÉDURES FORMALISÉES RÉVISÉS À LA HAUSSE

Règlement n°1251/2011 du 30 novembre 2011 modifiant les directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, 2009/81/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne leurs seuils d'application pour les procédures de passation des marchés

A partir du 1er janvier 2012, de nouveaux seuils déterminent l'application des procédures formalisées avec publicité européenne pour les marchés publics:
> Pour les marchés de fournitures et de services des collectivités locales : 200 000 € HT (au lieu de 193 000 € HT) ;
> Pour les marchés de fournitures et de services de l'Etat : 130 000 Euros HT (au lieu de 125 000 € HT) ;
> Pour les marchés de fournitures et de services des entités adjudicatrices (opérateurs de réseaux) : 400 000 € HT (au lieu de 387 000 € HT) ;
> Pour les marchés de travaux : 5 000 000 € HT (au lieu de 4 845 000 € HT).
Note : il est rappelé qu'en dessous de ces seuils, les collectivités peuvent si elles le souhaitent conclure un marché à procédure adaptée (MAPA) avec une phase de négociation.

ENVIRONNEMENT

GRENELLE II : PUBLICATION DU DECRET BILAN GAZ A EFFET DE SERRE

> Décret 2011-829 du 11/07/2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial

SECURITÉ

PRÉVENTION DES DOMMAGES AUX RÉSEAUX

> LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (JORF n°160 du 13 Juillet 2008)
> Décret n° 2010-1600 du 20 décembre 2010 relatif au guichet unique créé en application de l'article L. 554-2 du code de l'environnement (JORF n°0296 du 22 décembre 2010)
> Arrêté du 23 décembre 2010 relatif aux obligations des exploitants d'ouvrages et des prestataires d'aide envers le télé-service «reseaux-et-canalisations.gouv.fr» (JORF n°0301 du 29 décembre 2010)
Décret 2011-762 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'application de l'article L 554-5 du Code l'environnement (JORF du 30/06/2011, p.11099).
> Avis du 23 juin 2011 aux exploitants de réseaux relatif à l'application de l'article R 554-10 du code de l'environnement (BOMEDDTL 2011/13 du 25/07/2011, p.136).

2.13. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

□ Rappel de la réglementation nationale

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.
Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé d'ici à 2012.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

Cas des stations du SCCCNO

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE - Bourg disposera d'une capacité nominale de traitement de 1 900 EH après les travaux de réhabilitation en cours. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec centrifugeuse pour les boues.

- La station de BELLEFONTAINE - Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 EH et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydro cureur.

- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET - Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 EH. Le procédé de traitement est du type lagunage aéré.

- La station de traitement d'eaux usées de CASE-PILOTE Bourg - Maniba a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 EH. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage puis mise en décharge des boues. La filière de traitement de cette station permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage. La siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.

- La station de CASE-PILOTE - Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 EH et ne dispose pas de lits de séchage. Les boues sont évacuées par camion hydro cureur vers celle du Bourg.

- La station de FOND-SAINT-DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.

- La station de SAINT-PIERRE dispose d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.

- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 EH. Le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation en 2003, avec le concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à FORT-DE-FRANCE.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, trois solutions sont en cours d'étude de faisabilité ou sont proches de la réalisation pour l'élimination des boues en MARTINIQUE. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département :

1) Usine de compostage des boues au LAMENTIN

Le projet consiste à réaliser un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

Ce projet est bien avancé avec un démarrage des travaux prévu au 1er trimestre 2012.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrais chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine (mise en service possible au 1er semestre 2012).

2) Le Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

3) Four à biomasse (CACEM)

La CACEM souhaite étudier une solution d'élimination des boues, après passage sur un four à biomasse (incinération des déchets verts pour séchage des boues) et incinération des boues séchées dans les fours d'OM existants.

2.14. L'assainissement non collectif

RAS en 2011

Annexes

- Organigramme de l'Agence SME Carbet
- Fiche-type d'identification des risques pour les postes de refoulement
- Liste des risques professionnels
- Document unique SCCCNO
- Liste des branchements neufs réalisés en 2011
- Liste des opérations d'entretien et de maintenance réalisées en 2011
- Annexes Bellefontaine

  RESEAU BOURG

  Fiches récapitulatives de fonctionnement :
  - Poste de relèvement de la Mairie
  - Poste de relèvement de Cheval Blanc
  - Station de traitement d'eaux usées du Bourg
  - Station de traitement d'eaux usées de Fond Boucher

- Annexes Carbet

  RESEAU BOURG

  Fiches récapitulatives de fonctionnement :
  - Poste de relèvement Fromager
  - Poste de relèvement du Marché
  - Poste de relèvement Dispensaire
  - Poste de relèvement Coin
  - Poste de relèvement Fond Capot
  - Station de traitement d'eaux usées du Bourg

- Annexes Case-Pilote

  RESEAU BOURG

  Fiches récapitulatives de fonctionnement :
  - Poste de relèvement Autre Bord
  - Poste de relèvement Petit Fourneau
  - Poste de relèvement Port
  - Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

RESEAU DE FOND BOUCHER

Station de traitement d'eaux usées de BATISOLEIL

☞ Annexes Fond-Saint-Denis

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS

☞ Annexes Prêcheur

- Station d'épuration Charmeuse I
- Station d'épuration Coquette
- Station d'épuration Ecole Maternelle
- Station Cité Solidarité

☞ Annexes Saint-Pierre

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Galère
- Poste de relèvement Roxelane
- Poste de relèvement Bourg
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré

☞ Annexes Morne-Vert

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie